



Secteurs bancaires en AEOI

Direction Générale du Trésor ©

EDITORIAL

N° 8
Avril 2021

Chers amis,

Ce nouveau numéro de notre Lettre mensuelle régionale est consacré au secteur bancaire dans les pays de la région Afrique de l'Est Océan Indien. Je tiens à remercier nos collègues des services économiques d'Addis Abeba, Dar es Salam, Kampala, Khartoum et Tananarive pour leur travail, ainsi que notre stagiaire Ilham Oshir qui de Nairobi a coordonné la préparation de ce numéro.

En première analyse, il en ressort que la présence française dans le secteur bancaire est peu développée dans notre région : Madagascar, et Djibouti. Ailleurs, soit rien, soit par ci par là un bureau de représentation (par exemple Société Générale au Kenya), soit un désengagement (Maurice, Comores). Le Kenya apparaît clairement comme le pays où le secteur bancaire est le plus mature, mais aussi où il a une vraie portée régionale : dans beaucoup de pays de la région, on retrouve des filiales de banques kényanes, et même au-delà de la région (Equity bank s'installe désormais en République Démocratique du Congo). Pour parler du Kenya, le secteur bancaire y est concurrentiel avec un peu plus d'une quarantaine de banques, dont les 10 premières cumulent certes 80% des actifs, mais les cinq premières atteignent à peine 60% du marché en termes d'actifs. Enfin, à l'échelle régionale, l'impression première est que le secteur bancaire a relativement bien résisté à la crise sanitaire et ses conséquences sur l'économie, mais souvent le niveau des prêts non performants (PNP) et des provisions est encore sous-estimé, les banques ayant été protégées par les mesures prises par les banques centrales pendant la crise (cf extension des mesures de restructuration). Il est à craindre que le niveau des PNP n'augmente brutalement quand ces mesures cesseront leurs effets.

Parmi les autres informations importantes que vous trouverez dans cette lettre mensuelle, le graphique du mois, qui ce mois-ci présente les dernières prévisions du FMI d'avril, le traditionnel World Economic Outlook. En résumé, si notre région voit ses prévisions de croissance s'améliorer, avec des prévisions meilleures que la moyenne de l'Afrique subsaharienne pour 2020 (-1,9% pour l'Afrique subsaharienne en 2020, +,03 % pour l'AEOI), des divergences fortes entre pays subsistent tant en termes d'évolution des perspectives de croissance pour 2020, comme pour 2021. Pour autant, ces perspectives pour 2021 ont été publiées avant les nouvelles mesures sanitaires prises par plusieurs pays récemment.

Sur le front du Covid, la troisième vague (ou deuxième, selon les pays) frappe les pays de la région, à des degrés divers, obligeant plusieurs d'entre eux à prendre de nouveaux trains de mesures pour limiter la propagation du virus, alors que les systèmes de santé sont dans la plupart des pays sous tension extrême : Kenya, Madagascar, Maurice ont ainsi renforcé leurs dispositifs (couvre-feux renforcés, fermeture des écoles ou des bars et restaurants, fermeture totale ou ciblée des frontières aériennes ...). Ces mesures auront un impact sur l'économie sans nul doute. Espérons surtout qu'elles auront un impact sur la diffusion du virus.

Enfin, et pour conclure, je souhaite la bienvenue à Héloïse Tournoux qui a rejoint l'équipe du Service économique régionale en qualité d'adjointe au chef du service, cheffe du pôle macroéconomique-développement.

Je vous souhaite à tous une très bonne lecture de cette lettre économique régionale.

Jérôme BACONIN

Chef du Service économique régional
jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr

SOMMAIRE

- Communauté d'Afrique de l'Est : [Burundi](#), [Kenya](#), [Ouganda](#), [Rwanda](#), [Soudan du Sud](#), [Tanzanie](#)
- Corne de l'Afrique : [Djibouti](#), [Érythrée](#), [Éthiopie](#), [Somalie](#), [Soudan](#)
- Océan Indien : [Comores](#), [Madagascar](#), [Maurice](#), [Seychelles](#)
- [Le graphique du mois](#)
- [Vos contacts SE/SER](#)

PERSPECTIVES REGIONALES

Les enjeux des secteurs bancaires d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Les secteurs bancaires de la région AEOI sont à différents stades de développement en termes de taille, d'inclusion financière et de profondeur. Ces dernières années, ils ont bénéficié d'un contexte économique favorable qui leur a permis de s'étendre et de se consolider. Avec le soutien des bailleurs de fonds, les pays s'alignent progressivement sur les standards bancaires internationaux en mettant en place des normes conformes aux différents niveaux des Accords de Bâle (I à III) et à la réglementation LBC/TF du GAFI et de l'UE. Même si le crédit au secteur privé progresse, l'accès au financement bancaire reste un défi dans la zone (crédit au secteur privé par les banques à 24,0 % en moyenne en AEOI). En 2020, malgré la crise de la COVID-19, les secteurs bancaires de l'AEOI sont restés stables. La quasi-totalité des Banques centrales, ont mis en place des mesures pour préserver un bon niveau de liquidité, encourager l'octroi de crédit et protéger les consommateurs. À fin 2020, ils sont suffisamment liquides et bien capitalisés. Cependant, dans certains pays, l'augmentation des prêts non-performants, parfois peu visibles dû à la mise en place de moratoire est à surveiller de près.

Les secteurs financiers de la région sont à différents niveau de développement mais sont tous dominé par les banques. A fin décembre 2019, l'actif bancaire total en Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI) s'élève à 183,6 Mds USD soit 48,5 % du PIB de la région. L'Éthiopie (49,1 Mds USD), le Kenya (42,2 Mds USD) et l'île Maurice (42,0 Mds USD) concentrent 73,0% des actifs bancaires de la région tandis que 9 pays ont un actif total inférieur à 5 Mds USD. Les derniers du classement sont le Soudan (1,1 Md USD), la Somalie (417,0 MUSD) et les Comores (413,9 MUSD). **Le Kenya se démarque** par le nombre d'établissements bancaires en activité (41 contre 19 en moyenne en AEOI) et par la prééminence des banques kenyanes, tant au niveau local que dans la région, qui concentrent à elles seules environ 14,0 % des actifs de l'AEOI. En mai 2021, la banque kenyane I&M a encore étendu sa présence en Afrique de l'Est en rachetant l'*Orient Bank*, 12^{ème} banque en Ouganda. Elle a ainsi acquis 70 000 clients, un réseau de 14 succursales et 167,3 Mds USD de dépôts. **Dans les autres pays de l'AEOI, les banques étrangères et filiales de groupes étrangers occupent une place importante** (*Standard Chartered, Absa Bank...*). **Les acteurs bancaires français ne sont présents qu'à Madagascar via la filiale locale de la Société Générale et de la banque de microcrédit Baobab.**

L'amélioration de l'inclusion financière a été plus nette en AEOI (42,0 %) que dans d'autres zones de l'Afrique subsaharienne mais elle reste un défi. De grandes disparités demeurent dans la région : alors que Maurice, les Seychelles et le Kenya affichent des niveaux d'inclusion financière de, respectivement, 94,0 %, 90,0 % et 83,0 %, il est de 22,6 % aux Comores et de seulement 8,6 % au Soudan du Sud. **Le développement de la téléphonie mobile a permis d'étendre l'accès aux services financiers de base**, notamment à travers les comptes de *mobile-money*. Les services financiers digitaux se sont développés partout dans la zone mais **les taux d'adhésion varient fortement entre les pays**. Ainsi, alors qu'en Somalie 73,0 % de la population utilise régulièrement les applications de paiement mobile, le taux d'utilisation n'est que de 22,0 % au Burundi. L'adoption des nouvelles technologies par les banques doit être aussi un moyen de rationaliser les coûts, d'améliorer la rentabilité des banques et les processus de contrôle, notamment en termes de réglementation LBC/FT.

Progressivement, les réglementations bancaires de la zone se sont alignées sur les standards internationaux. Aujourd'hui, quatre banques centrales d'AEOI (Burundi, Maurice, Rwanda et Somalie¹) sont conformes aux Accords de Bâle III. Elles imposent aux établissements bancaires un *Capital Adequacy Ratio* minimum entre 10,0 % et 14,5 % et un *Liquidity Coverage Ratio* supérieur à 100 %. Dans la majorité des autres pays, la réglementation est à cheval entre les Accords de Bâle II et Bâle III : la liquidité est contrôlée mais les normes sont moins strictes que sous Bâle III. Seuls le Soudan et l'Éthiopie sont encore alignés sur les accords de Bâle I. Dans le cadre du programme lancé en Éthiopie fin 2019, le FMI accompagne la *National Bank of Ethiopia* dans l'application des normes de Bâle II. Enfin, la *Bank of Eritrea* n'a pas les moyens d'assurer les fonctions d'une Banque centrale. Elle encourage les investissements étrangers et les importations de biens d'équipement.

En outre, les Banques centrales ont toutes instauré un processus de contrôle LBC/FT, plus ou moins efficace et indépendant. Le retrait de l'Éthiopie (2019), du Kenya (2014), de la Tanzanie (2014) et du Soudan (2015) de la

¹ Notons toutefois que l'application des normes de la *Central Bank of Somalia* se heurte au manque de moyens des sociétés de transferts de fonds qui concentrent la plus grande partie de l'activité bancaire.

PERSPECTIVES REGIONALES

liste grise du GAFI témoigne des progrès qui ont été fait dans ce domaine dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est. Le tableau est plus mitigé dans l'Océan Indien. En 2020, l'Union Européenne et le GAFI ont placé l'île Maurice sur leurs listes grises, tandis que les Seychelles ont été ajoutées sur la liste des États et territoires non coopératifs en matière fiscale de l'UE.

Malgré une croissance du crédit dans l'ensemble de la région, les conditions d'accès restent contraignantes.

La part du crédit au secteur privé accordé par les banques est à 22,4 % contre 27,0 % dans le reste de l'Afrique subsaharienne à fin 2019. Seuls Maurice, les Seychelles et le Kenya sont au-dessus de la moyenne continentale. Le Soudan (10,1 %) et le Soudan du Sud (1,6 %) sont les pays où le financement du secteur privé par les banques est le plus faible². Ces résultats s'expliquent par plusieurs raisons : les taux d'intérêts débiteurs élevés, la difficulté d'accès aux services bancaires, le fait que certains secteurs bancaires de la région orientent principalement leurs financements vers le secteur public (...). **Certaines Banques centrales ont mis en place des mesures pour soutenir la croissance du crédit.** C'est le cas de la Banque Nationale du Rwanda qui a abaissé son taux directeur de 9,0 % à 7,0% entre 2017 et 2019 ; ou dernièrement la *Central Bank of Uganda* mais qui n'a pas eu les effets escomptés : malgré le maintien d'un taux directeur à 7,0 % depuis décembre 2020, le taux débiteur moyen a atteint les 19,9 % en avril 2021.

Face à la pandémie de COVID-19, les banques centrales ont réagi rapidement. Dès mars 2020, elles ont mis en place des mesures pour protéger les secteurs bancaires nationaux en assurant un niveau de liquidité suffisant et en facilitant l'accès au crédit pour limiter les impacts socio-économiques : abaissement du taux directeur³, injections de liquidités dans les banques, assouplissement des règles de restructuration de prêts, moratoires... Dans la région, seules la *Central Bank of Somalia* et la *Central Bank of Eritrea* n'ont pas pu mettre en place de telles mesures faute de moyens. La politique des Banques centrales a permis de préserver la stabilité des systèmes bancaires. **À fin 2020, ils sont tous suffisamment liquides et bien capitalisés**, à l'exception des secteurs soudanais et sud-soudanais qui souffrent d'une sous-capitalisation chronique.

La qualité du portefeuille des banques de la région AEOI s'est améliorée au cours des dernières années mais l'évolution des prêts non performants (PNP) à la fin des mesures de moratoire sera à surveiller. Grâce aux nouvelles politiques réglementaires mises en place par les banques centrales, à l'accompagnement des bailleurs de fonds et à la croissance du crédit, les ratios de PNP étaient globalement en baisse dans la zone. En 2018, la Tanzanie a reçu une assistance technique du Fonds Monétaire International, pour consolider son système bancaire, qui a soulevé que l'une des faiblesses majeures était la détérioration de la qualité des actifs. En effet, entre 2016 et 2017, la part des prêts non performants était passée de 9,6 % à 12,4 %. A fin décembre 2019, le ratio des PNP est repassé à 9,6 % mais augmente de nouveau depuis. **Au Kenya, les PNP ont atteint un niveau record de 14,1 % à fin décembre 2020.** Ailleurs, les mesures COVID-19 toujours en vigueur empêchent d'avoir de la visibilité sur le niveau de dégradation des actifs bancaires et du surendettement des clients. **Par exemple, au Rwanda, la part des PNP a diminué de 4,8 % en décembre 2019 à 4,5 % en décembre 2020**, les banques s'étant vu accorder des délais supplémentaires (+12 mois) avant de classer certains prêts en pertes. Or, 5,0 % du portefeuille de prêts a déjà été restructuré plusieurs fois ce qui amène à s'interroger sur les capacités de reprise de remboursement des emprunteurs.

² Pas de données disponibles pour l'Erythrée et Somalie.

³ Mesures prises par 6 Banques centrales : *Central Bank of Kenya, Bank of Maurice, Bank of Uganda, Central Bank of Seychelles, Bank of Tanzania, Bank of South Sudan.*

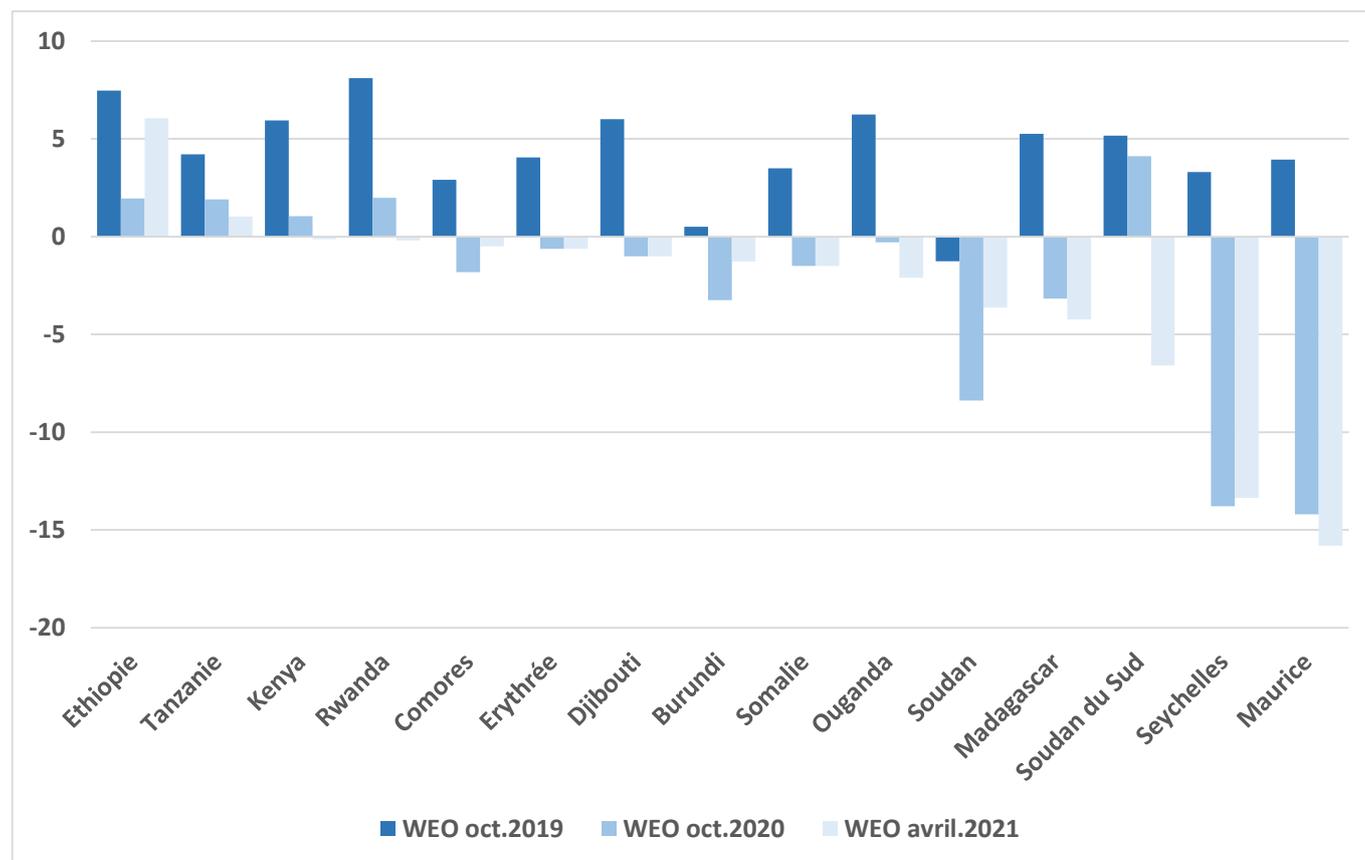
Structure des secteurs bancaires d' Afrique de l'Est et Océan Indien

Pays	Actifs bancaires (Mds USD)	Actif (% PIB)	Nombre de Banques	Inclusion financière
Burundi	1,8	57%	10	22%
Comores	0,4	27%	5	23%
Djibouti	2,6	78%	13	26%
Erythrée	-	-	3	-
Ethiopie	49,1	57%	19	35%
Kenya	42,2	50%	41	82%
Madagascar	3,1	25%	11	18%
Maurice	42	342%	19	90%
Ouganda	8	26%	25	28%
Rwanda	3,3	53%	11	42%
Seychelles	1,6	105%	12	94%
Somalie	0,4	4%	11	39%
Soudan	1,1	3%	37	15%
Soudan du Sud	1,4	39%	30	9%
Tanzanie	14,3	23%	38	65%
AEOI				42%
ASS				43%

Pays	PNP déc 2019	PNP 2020	Crédit au secteur privé (% PIB) 2019
Burundi	6%	7%	20%
Comores	21%	-	13%
Djibouti	16%	14%	21%
Erythrée	-	-	-
Ethiopie	-	-	-
Kenya	12%	14%	28%
Madagascar	7%	8%	14%
Maurice	5%	6%	80%
Ouganda	4%	5%	13%
Rwanda	5%	5%	21%
Seychelles	3%	4%	34%
Somalie	1%	2%	-
Soudan	-	8%	10%
Soudan du Sud	-	-	2%
Tanzanie	10%	10%	13%
AEOI			22%
ASS			27%

LE GRAPHIQUE DU MOIS

Evolution des croissances du PIB dans l'AEIO en 2020, Source : FMI



Selon la dernière publication du *World Economic Outlook (WEO)*, la croissance mondiale s'établirait à -3,3 % en 2020, une amélioration de 1 point de pourcentage (pdp) par rapport aux prévisions d'octobre 2020. Cette amélioration reflète un 2^{ème} semestre meilleur que prévu grâce à la réduction des mesures sanitaires. Les prévisions de croissance pour les pays développés (-4,7 %) s'améliorent de 1,1 pdp. **Le PIB d'Afrique subsaharienne se contracterait finalement de -1,9 % (+ 1,1 pdp) principalement en raison des mauvaises performances de l'Afrique du Sud (-7,0 %) et du Nigéria (-1,7 %).**

Malgré une croissance moyenne pondérée de +0,3 % en 2020 dans l'AEIO (contre -0,2 % dans les prévisions d'octobre et +5,3 % dans celles d'avant crise), seules l'Ethiopie (+6,1 %) et la Tanzanie (+1,0 %) auraient eu des croissances positives en 2020. La résilience de l'économie éthiopienne s'explique principalement par la faible ouverture du pays, les bonnes performances d'*Ethiopian Airlines* et le retour dans les chiffres officiels de la production aurifère ; en Tanzanie, l'impact économique s'est principalement fait ressentir au travers du secteur externe avec des implications limitées au reste de l'économie, le pays n'ayant mis aucune mesure sanitaire en place. Le Kenya (-0,1 % ; contre +1,0 %) et le Rwanda (-0,2 % ; contre +2,0 %) ont vu leur activité économique décroître, contrairement aux dernières prévisions, en raison des effets de la pandémie, qui se sont prolongés. Les révisions à la baisse les plus importantes portent sur l'Ouganda (- 1,8 pdp ; -2,1 %) et Maurice (- 1,6 pdp ; -15,8 %), particulièrement touchés par la chute de la demande de leurs principaux partenaires et la suspension des activités touristiques. Fortement dépendants du tourisme, Maurice (15,8 %) et les Seychelles (-13,4 %) accusent les plus fortes contractions du PIB de la zone.

Communauté d'Afrique de l'Est – Burundi

Le système bancaire burundais, un secteur peu développé

Le secteur bancaire burundais est encore peu développé (1,8 Mds USD). Le taux d'inclusion financière est faible (21,5%) et la population a surtout recours aux services des institutions de microfinance. La réglementation de la Banque de la République du Burundi (BRB) garantit une bonne solvabilité (CAR à 30,6 % à fin septembre 2020) et une bonne liquidité (LCR à 229,0 %) du secteur bancaire. Face à la crise de la COVID-19, la BRB a pris une série de mesures similaires à celles des autres banques centrales de la région.

Le secteur bancaire burundais, peu développé, repose sur 11 banques commerciales et 27 institutions de microfinances (IMF). Ces structures dominent le système financier du Burundi : elles représentent respectivement 82,2 % et 11,6 % de l'actif total à fin 2019⁴. **La majorité de la population a recours aux services des IMF qui concentrent 87,4 % des comptes de dépôts 2017 et représentent 41,0 % des points de services financiers.** Toutefois, si les IMF attribuent le plus grand nombre de crédit, ce sont les banques qui représentent la majeure partie de l'encours total de prêts (72,0 %). La première banque du pays est la *Banque Commerciale du Burundi* (40,0 % des parts de marché). En mars 2021, ses actionnaires ont porté son capital social à 50 MUSD et envisagent de s'implanter dans d'autres pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est.

A fin décembre 2019, l'actif total de l'industrie bancaire s'élevait à 3 262,1 Mds BIF (1,8 Mds USD) soit 56,9 % du PIB. Les créances au gouvernement représentent 39,8 % des actifs et les prêts au secteur privé 32,8 %. La demande de crédit vient principalement des secteurs du commerce (32,6%) et de l'immobilier (16,0%). Le taux prêteurs moyen pratiqué par les banques est de 15,2 % à fin décembre 2020.

Avec seulement 21,5 % de la population disposant d'un compte dans une institution financière agréée par la BRB en 2017, le Burundi présente l'un des plus bas taux d'inclusion financière d'Afrique de l'Est. Afin de garantir un meilleur accès de la population aux services financiers, le gouvernement a mis en place une *Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (2015-2020)*. A travers ce plan, les objectifs sont l'élévation du niveau d'éducation financière, l'amélioration des conditions d'accès aux services financiers, le développement de produits adaptés aux besoins de la population (notamment pour les jeunes, les femmes et les agriculteurs) et la consolidation du cadre réglementaire.

La réglementation de la banque centrale est en ligne avec les accords de Bâle III depuis 2018. Le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) doit être supérieur à 14,5 % (12,0 % + un coussin contra cyclique de 2,5 %), le ratio de levier doit être supérieur à 5 % (standard international à 3 %), le *Liquidity Coverage Ratio* doit être supérieur à 100 % et les banques commerciales doivent constituer des réserves obligatoires (3 %). La même année, la BRB a introduit des ratios prudentiels pour les institutions de microfinance : le ratio de liquidité court-terme doit être supérieur à 20 % et le CAR à 10 %.

En 2019, les transactions *mobile-money*, permises par trois plateformes (*Ecocash, Smart Pesa et Lumicash*) atteignent 510,2 Mds BIF (256,3 MUSD). Alors qu'à fin décembre 2019, le taux d'utilisation du *mobile-money* était de seulement 22,0 % (4,1 millions d'utilisateurs), la pandémie a eu pour effet d'augmenter le recours aux services de monnaie mobile : le taux d'utilisation atteint 27,9 % en septembre 2021 (4,6 millions d'utilisateurs) et le nombre de transactions mensuelles a augmenté de 40,0 % entre décembre 2019 et septembre 2020 pour atteindre les 1,2 millions.

La BRB a mis en place des mesures pour limiter les impacts socio-économiques de la pandémie : extension des maturités de prêts pour les secteurs les plus impactés, plus de flexibilité dans l'application de la réglementation, réduction des frais sur les paiements en *mobile-money* et les transferts électroniques.

A fin septembre 2020, les banques burundaises sont très bien capitalisées avec un CAR à 30,6 % et liquides avec un LCR à 229,0%. Toutefois, le secteur bancaire fait face à un risque de concentration des dépôts, les 10 plus gros déposants représentant à eux seuls 46,0 % des dépôts. **A fin septembre 2020, le ratio des prêts non-performants s'élevait à 6,8 % contre 5,6 % à fin décembre 2019,** principalement concentrés dans le commerce, l'hôtellerie, l'immobilier et l'industrie.

⁴ Les compagnies assurances représentent les 6,4 % restants.

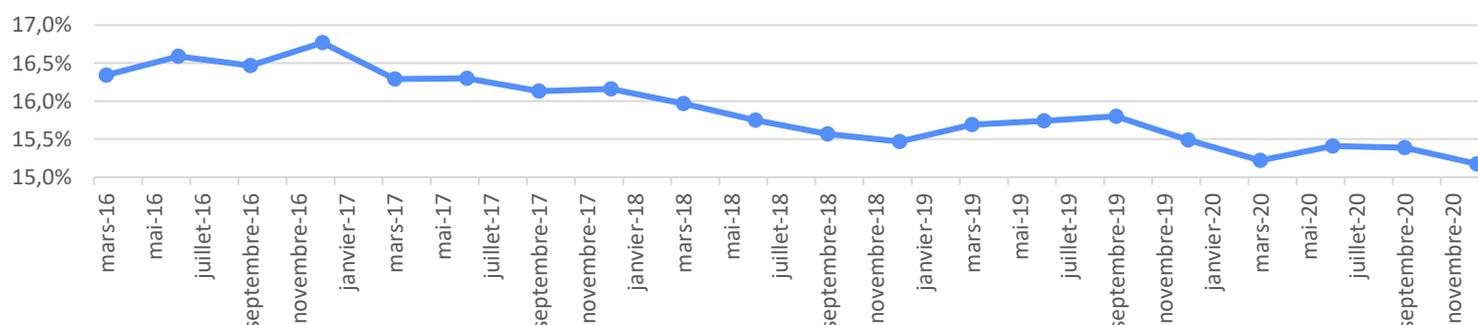
Table 1 : Ratios réglementaires et indicateurs de stabilité.

	Réglementaire	2019	déc-20
CAR	14,5%	26,9%	30,60%
LCR	100,0%	50,6%	54,6%
Réserves	3,0%	-	-
PNP	-	5,7%	6,8%
Loans to deposits ratio	-	52,9%	53,2%

Table 2 : Banques commerciales reconnues par la BRB.

Banques	Nationalité
BANCOBU	Burundaise
Banque de Gestion et de Financement	Burundaise
Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement	Burundaise
FinBank	Burundaise
Interbank Burundi	Burundaise
Ecobank Burundi	Togolaise
Banque de Crédit de Bujumbura	Burundi
Diamond Trust Bank Burundi	Kenyane
KCB Bank Burundi Limited	Kenyane
CRDB Bank Burundi	Tanzanienne
Banque Communautaire et Agricole du Burundi	Burundaise

Graphique 1 : Évolution du taux d'intérêt prêteur moyen pratiqué par les banques.



Communauté d'Afrique de l'Est – Kenya

Le secteur bancaire kényan face à la crise liée à la COVID-19

Le secteur bancaire kényan se place 3^{ème} en termes d'actifs en Afrique de l'Est (42,2 Mds USD d'actifs) derrière Maurice et l'Ethiopie. Les banques locales dominent le marché (63,7 % des actifs). Face à la pandémie de COVID-19, la Central Bank of Kenya (CBK) a pris une série de mesures pour limiter les impacts économiques (baisse du taux d'intérêt, moratoire sur la dette, baisse du taux de réserve...) qui ont permis au secteur de résister face à la crise, même s'il présente des fragilités : les NPL atteignent 14,1 % fin 2020, mais le secteur reste bien capitalisé (CAR de 19,2 %) et liquide (taux de 54,6 %).

Le secteur bancaire kényan est profond, mais reste concentré. Il repose sur 41 banques commerciales, une société de financement hypothécaire et 14 institutions de microfinance. **Le marché kényan est dominé par des banques locales qui concentrent 63,7 % des actifs** à fin décembre 2019, avec en premières positions la *Kenya Commercial Bank* (21,0 %), *l'Equity Bank* (16,0 %) et le *NCBA Group* (12,0 %). Les 10 premières banques (dont 6 kényanes) représentent plus de 80,0 % des actifs.

A fin décembre 2019, l'actif total de l'industrie s'élevait à 4 832,3 Mds KES (42,2 Mds USD) soit 49,6 % du PIB. La croissance de l'actif total est portée par celle du crédit au secteur privé (+7,1 % en 2019) qui a repris depuis l'abrogation de la loi de plafonnement des taux d'intérêt en 2019. **A fin juin 2020, le crédit au secteur privé représentait 69 % du portefeuille total de prêts.** Entrée en vigueur en septembre 2016, la loi avait aggravé la situation du secteur, alors fragilisé par la faillite de trois banques, en fixant la limite des taux prêteurs à 4,0 % au-dessus du taux d'intérêt de la CBK et une rémunération des dépôts des épargnants à 70,0 % de l'indice de référence, afin d'étendre l'accès au crédit et de mieux rémunérer l'épargne. Suite à cette réforme, le crédit au secteur privé s'était écroulé (-10,0 % de prêts aux PME en 1 an) et la rentabilité des banques s'est détériorée avec une chute de la marge d'intermédiation de 8,3 % en 2015 à 6,6 % en 2017.

La réglementation du secteur, assurée par CBK, est en ligne avec les standards internationaux, à cheval entre les accords de Bâle II et Bâle III. Le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) se doit d'être supérieur à 14,5 %, le ratio de liquidité à 20 % et le taux de réserves obligatoires avant crise est de 5,25 %.

Le Kenya se démarque par le niveau de son inclusion financière : en 2020, 82,0 % de la population a accès à des services financiers contre 43,0 % en moyenne en Afrique sub-saharienne. La mise en service de M-PESA (2007) par *Safaricom*, le plus grand opérateur téléphonique du pays, a fait du Kenya le premier marché de paiement-mobile au monde avec 41,5 millions d'utilisateurs en 2019.

Dès mars 2020, la CBK a encouragé l'utilisation des services financiers digitaux, facilité les conditions de restructuration des crédits et a assoupli sa politique monétaire pour réduire l'impact économique de la pandémie. De mars à décembre 2020, les frais de transactions ont été supprimés pour les montants inférieurs à 1 000 KSH (environ 9 USD) ainsi que pour les transferts entre les portefeuilles de *mobile-money* et les comptes bancaires. Les montants limites journaliers ont été revus à la hausse (de 70 000 KES à 150 000 KES). **Ces mesures ont permis l'essor de l'utilisation des paiements mobiles : + 1,6 millions d'utilisateurs entre juin 2019 et juin 2020 et le montant total des transactions a augmenté de 66,0 % entre mars 2020 et décembre 2020 pour atteindre 600 Mds KES (5,5 Mds USD).** **Les banques ont également bénéficié de plus de flexibilité dans la classification et le provisionnement des prêts afin de faciliter leur restructuration, en particulier pour les crédits accordés aux TPE et PME.** A fin décembre 2020, le total des prêts restructurés s'élevait à 1 630 Mds KES (14,8 Mds USD) soit 54,2 % du portefeuille total de prêts dont 20,4 % dans le secteur manufacturier, 21,3 % dans le secteur du commerce, 15,4 % dans l'immobilier et 12,4 % dans l'agriculture. En parallèle, la CBK s'est accordé avec les bureaux de crédit pour suspendre le recensement des clients en défaut de paiements. Du côté des ménages, 30,0 % (240 Mds KES soit 2,1 Mds USD) des prêts aux particuliers ont été restructurés. **Le taux directeur a été revu à baisse par deux fois en 2020.** Il est passé de 8,25 % à 7,25 % en mars puis de 7,25 % à 7,0 % en avril. Le taux prêteur tombe ainsi à 11,89 % en juin, son plus bas niveau depuis 16 ans. **Enfin, la Banque Centrale a abaissé le niveau de réserves obligatoires à 4,25 %,** ce qui a permis de libérer 35,2 Mds KES (317 MUSD) pour répondre à la demande de crédit. 92,7 % auraient été prêtés par les banques. **Ces mesures ont permis de maintenir la croissance du crédit au secteur privé (8,4 % en 2020), mais ont aussi entraîné l'augmentation de la part des prêts non-performants** (14,1 % du portefeuille total de prêt à fin décembre 2020, contre 12,0 % en 2019 et 11,7 % en 2018). Depuis mars 2021, les banques doivent reprendre les recouvrements et rétablir la procédure standard de classification de prêts, ce qui risque d'exacerber la hausse sur les NPL. Malgré cette faiblesse, le secteur reste solide : les banques sont bien capitalisées (19,2 % à fin décembre 2020) et suffisamment liquides (54,6 %).

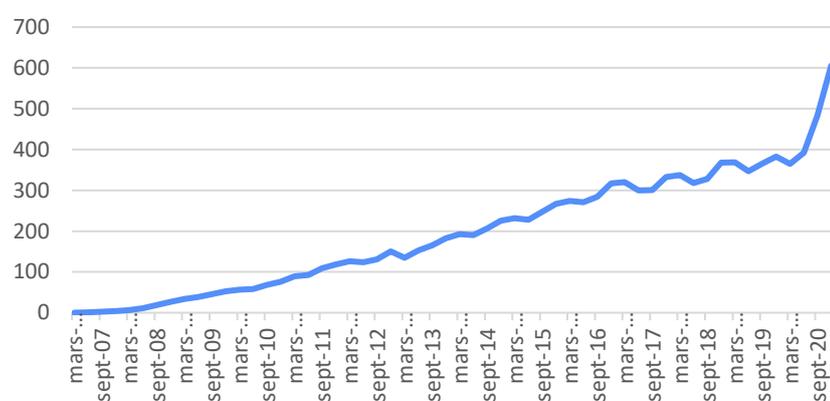
Table 1 : Ratios réglementaires et indicateurs de stabilité

	Réglementaire	2019	déc-20
CAR	14,5 %	18,2%	19,2 %
Ratio de liquidité	20,0%	50,6%	54,6%
Réserves	5,25% puis 4,25% dans le cadre des mesures COVID-19	168,2 MUSD	152,9 MUSD
PNP		16,3 %	13,8 %
Loans to deposits ratio	-	77,9%	78,6% (sept 2020)

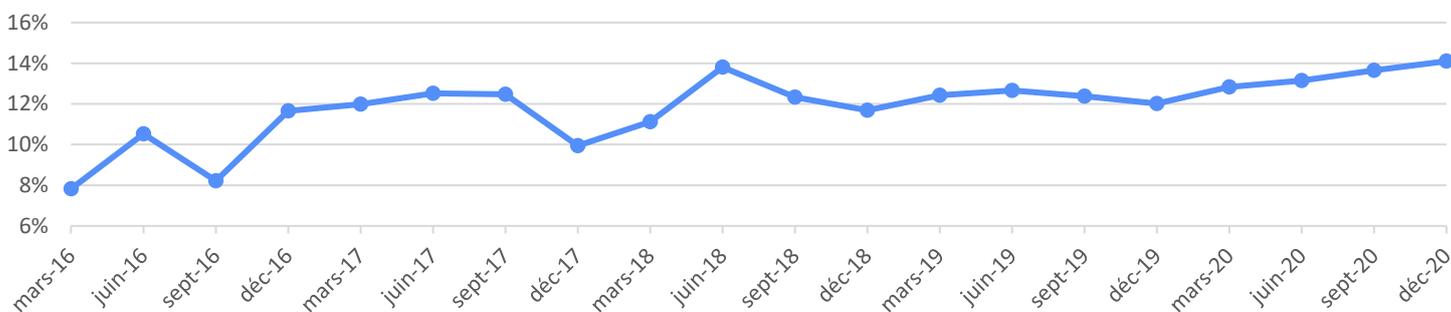
Table 2 : Classement des banques.

Banques	Actifs en Mds USD (% de pdm)
KCB (K)	8,9 (18 %)
Equity Bank (K)	6,6 (14 %)
NCBA (K)	4,9 (10 %)
Co – Operative Bank (K)	4,5 (9 %)
Diamond Trust Bank (K)	3,8 (7 %)
Absa Bank (Barclay's Bank)	3,7 (7 %)
Standard Chartered Bank	3,0 (5 %)
Stanbic Bank	2,9 (5 %)
I&M Bank (K)	2,4 (4 %)
Prime Bank	1,1 (2 %)

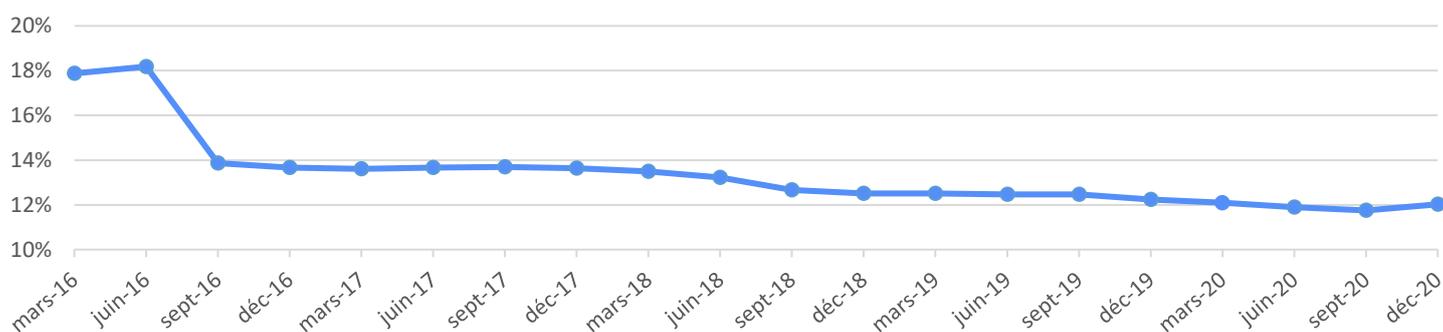
Graphique 1 : Évolution du montant total de transactions en mobile-money depuis la création de M-Pesa



Graphique 2 : Évolution de la part des prêts non performants depuis la crise bancaire de 2016



Graphique 3 : Évolution du taux prêteur moyen pratiqué par les banques commerciales depuis 2016



Communauté d'Afrique de l'Est – Ouganda

Un secteur dominé par les acteurs étrangers

Dominé par les grands groupes bancaires multinationaux, le secteur bancaire ougandais occupe une place relativement modeste, avec un taux de bancarisation à 28,0 % et un actif total représentant 23,6% du PIB à fin décembre 2019. La crise liée à la Covid-19 a accéléré le recours aux canaux numériques, permettant d'étendre l'accès aux services financiers. La Bank of Uganda (BoU) accompagne cette évolution en instaurant progressivement un cadre réglementaire. Face aux effets de la crise sanitaire, elle a adopté plusieurs dispositions visant à renforcer le secteur.

Le secteur bancaire ougandais est dominé par les grands groupes multinationaux. Il se compose de 25 banques commerciales (détenant 95,3 % des actifs du secteur), 5 institutions de crédit (2,6 %), 4 institutions de microfinance (IMF) collectant des dépôts (1,8 %) et 210 institutions financières (0,3 %), principalement des IMF et coopératives, non supervisées par la *Bank of Uganda* (BoU). **Les 10 premières banques concentrent 80,0 % des actifs**, avec en premières positions : *Stanbic Bank* (18,4 %), *Centenary Bank* (10,9 %) et *Absa Bank* (10,4 %). Les filiales de groupes bancaires étrangers ont une place prépondérante (60,0 % des actifs).

En décembre 2020 l'actif des banques commerciales a atteint 35 479,6 Mds UGX (9,7 Mds USD) soit 25,7 % du PIB. Entre décembre 2019 et décembre 2020, il a progressé de 17,8 %, tiré principalement par l'activité de prêts et avances (+14,0 %) et les achats de titres émis par l'Etat (+16,0 %). L'engouement des banques pour les investissements en bons et obligations du Trésor, tendance observée depuis plusieurs années, pourrait générer un effet d'éviction du secteur privé en réduisant les liquidités disponibles ou en exerçant une pression à la hausse sur les taux d'intérêt. En effet, **le crédit au secteur privé ne représente que 12,6 % du PIB à fin décembre 2019.** Le ratio de prêts-non performants ne s'est que très légèrement détérioré au cours de l'année : 4,3 % en décembre 2019 contre 5,2 % à fin décembre 2020.

La régulation du secteur est assurée par la *Bank of Uganda* (BoU), et s'aligne progressivement sur les normes prudentielles de Bâle III et les normes financières IFRS. La BoU gère également le fonds de protection des dépôts, alimenté par des contributions des banques commerciales à hauteur de 2,0 % des dépôts moyens de l'année précédente. Par ailleurs, en lien avec l'agence d'identification et d'enregistrement des personnes, la BoU a lancé en 2020, le projet e-KYC (*e-Know Your Client*), visant à réduire les asymétries d'information et à renforcer la conformité à la législation LCB-FT. **Les ratios prudentiels de la BoU sont à cheval entre les accords de Bâle II et Bâle III :** le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) est fixé à 14,5 % et le ratio de liquidité à 20,0 %. A fin décembre 2020, le secteur est bien capitalisé (22,2 %) et liquide (49,0 %). En particulier, les 4 banques commerciales considérées comme d'importance systémique et représentant 51,0 % des actifs du secteur bancaire, sont adéquatement capitalisées, disposent de liquidités suffisantes et affichent une rentabilité financière satisfaisante.

Alors que seulement 28,0 % des adultes possèdent un compte bancaire, l'utilisation des canaux numériques pour les services bancaires, en progression constante depuis plusieurs années, a connu une forte accélération en 2020 (+29,6 %). Entre décembre 2019 et décembre 2020, le volume des transactions bancaires en ligne est ainsi passé de 7,5 Mds USD à 10,0 Mds USD. Sur la même période le *mobile-money* a, quant à lui, enregistré une hausse de 28,2 %, passant de 19,5 Mds USD à 26,0 Mds USD (représentant 71,5% des transactions financières numériques). La BoU soutient cette évolution et mène des actions de sensibilisation aux risques de fraude et opérationnels associés. L'année dernière, plusieurs établissements ont été victimes d'une fraude effectuée par le biais d'un agrégateur de *mobile-money*, représentant un préjudice estimé à 1,2 MUSD. En septembre 2020, le *National Payment System Act* a été adopté pour mieux encadrer l'utilisation des services financiers numériques et électroniques.

Pour limiter l'impact de la crise sanitaire, la BoU a adopté une série de mesures, dans la majorité, reconduites pour 2021 : abaissement en mars 2020 du taux directeur de 9,0 % à 7,0 %, programme d'aide à la liquidité, restrictions sur les versements de dividendes et bonus par les établissements. L'objectif est de faciliter l'accès au crédit, les restructurations de prêts et d'assurer la liquidité du secteur. **Le taux d'intérêt moyen des prêts des banques commerciales a diminué (18,2% en janvier 2021 contre 19,7% en octobre 2020), mais reste le plus élevé de l'East African Community.** Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement s'est engagé à doter l'*Uganda Development Bank* d'un capital de 275 MUSD afin de lui permettre d'accroître le crédit au PME

La BoU a aussi pris plusieurs mesures de renforcement du secteur bancaire : rehaussement des exigences en matière de capital minimum et de liquidité (CAR porté de 12,0 % à 14,5 % et coussin supplémentaire pouvant aller jusqu'à 3,5 % du capital pour les banques systémiques), application du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) selon les normes Bâle III (LCR porté à 100,0 %) ou encore l'application de stress tests pour toutes les banques selon des scénarios économiques de la BoU.

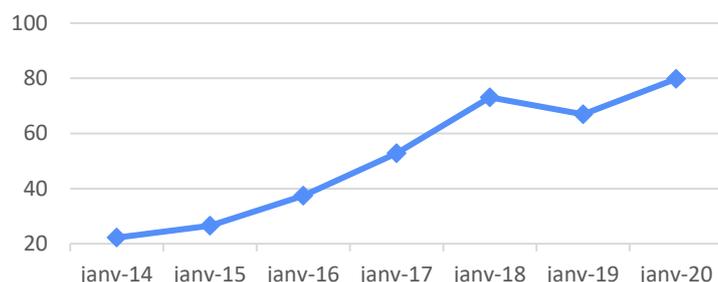
Table 1 : ratios réglementaires et indicateurs de stabilité

	Réglementaire	2019	déc-20
CAR	14,5 %	21,0%	22,9%
Ratio de liquidité	20,0%	45,5%	49,1%
Réserves	-	-	-
PNP		4,3%	5,2%
Loans to deposits ratio	-	64,8%	60,8%

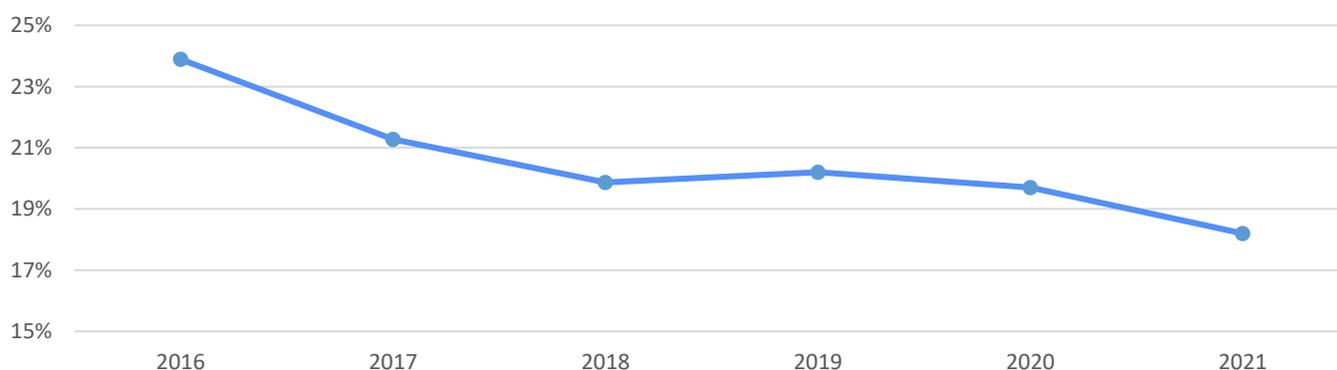
Table 2 : Classement des banques

Banques	Actifs en Mds USD (% de pdm)
Stanbic Bank	18,40%
Centenary Bank (O)	10,9%
Absa Bank	10,4%
Standard Chartered Bank	9,60%
DFCU Bank (O)	9,00%
Bank of Baroda	5,70%
DTB Bank	5,20%
Equity Bank	5,00%
Citi Bank	3,0%
Housing Finance Bank (O)	2,80%

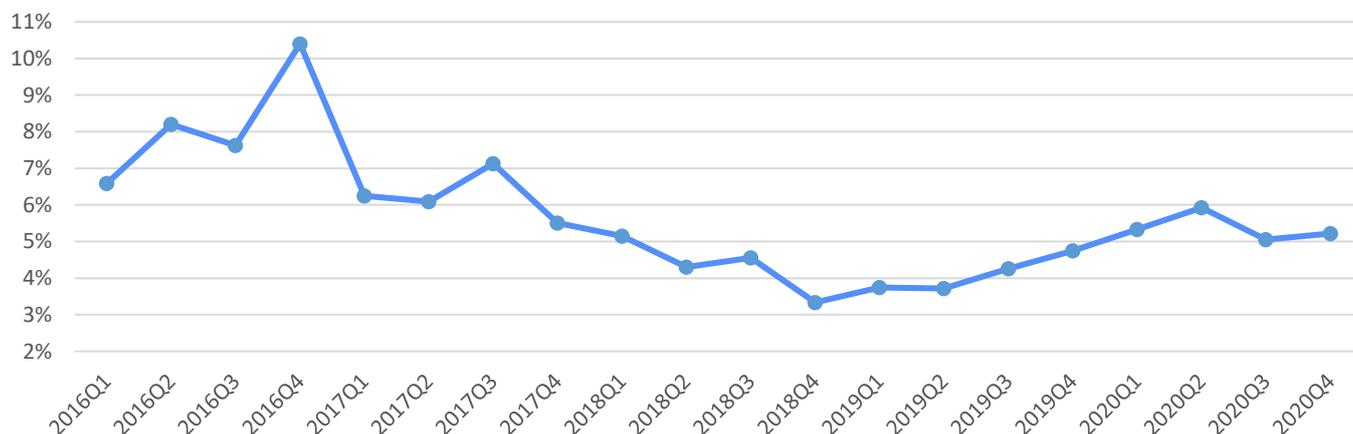
Graphique 1 : Évolution du montant des transactions en mobile-money (Trillions UGX)



Graphique 2 : Évolution du taux prêteur pratiqué par les banques commerciales



Graphique 3 : Évolution de la part des prêts non-performants



Communauté d'Afrique de l'Est – Rwanda

Le secteur bancaire rwandais face à la crise liée à la COVID-19

Le système bancaire rwandais est bien capitalisé (21,7 %) et liquide (254,7 %). Le niveau d'inclusion financière progresse continuellement grâce au développement des services financiers digitaux. La Banque Nationale du Rwanda assure un cadre réglementaire conforme aux accords de Bâle III et a pris des mesures qui ont permis au secteur de maintenir des indicateurs favorables durant la crise (PNP à 4,5 %) mais qui amènent à s'interroger sur les capacités de remboursement des emprunteurs.

Le système bancaire rwandais repose sur 11 banques commerciales privées (68,0 % des actifs du secteur), 3 banques de microfinance, une banque de développement, une banque coopérative et 457 institutions de microfinance. La *Bank of Kigali*, leader du secteur, détient plus de 30,0 % des actifs, suivi de *BPR Atlas Mara* et de *I&M* qui en détiendraient plus de 10,0 % chacune. Cette concentration des actifs est une des causes majeures de taux d'intérêt commerciaux environnant les 17,0 %.

Fin décembre 2020, les actifs s'élevaient à 4 310,3 Mds FRW (environ 4,4 Mds USD), soit 53 % du PIB, marquant une hausse de 24,0% par rapport à décembre 2019. Les prêts représentent 55,0 % des actifs et 64,0 % des revenus des banques. En 2020, le crédit a principalement progressé dans les secteurs minier (+40,2 %), de l'hôtellerie (+47,3 %) et des travaux publics (57,1 %).

Le niveau d'inclusion financière du pays progresse grâce au développement des services financiers digitaux. Le pays a une stratégie politique sur les systèmes de paiement (*Rwanda Payment System Strategy 2018-2024*), qui vise à atteindre une forte croissance économique, une économie sans cash, une inclusion financière formelle de l'ensemble de la population, des innovations dans les moyens de paiement et un système de paiement robuste. **En 2020, 67,0 % de la population adulte avait accès à des services financiers formels contre 42,0 % en 2017.** Le système de paiement digital *Mobile Money* (service offert par l'opérateur MTN) est utilisé par 60,0 % de la population, soit 4,3 M de personnes. Le secteur financier mise sur une forte dématérialisation des paiements, s'appuyant sur un système d'agents déployés sur tout le territoire (100 000 agents de paiement mobile). Dès mars 2020, **la Banque Nationale du Rwanda (BNR) a encouragé l'utilisation des moyens de paiement digitaux** en imposant la gratuité des transactions digitales à tous les opérateurs durant les trois premiers mois de pandémie et en rehaussant le plafond des transactions de 500 000 FRW (526,3 USD) à 1 500 000 FRW (1 578,9 USD). L'usage de compteurs est par ailleurs obligatoire depuis juin 2020 pour les moto-taxis, permettant le paiement digital de la course. **Ces actions ont notamment mené à une hausse de 484,1 % de la valeur des transactions hebdomadaires mobiles** de personne à personne passant de 6,9 M FRW (7 263,2 USD) la semaine du 16 février, à 40,3 M FRW (42 421,1 USD) la semaine du 19 avril 2020.

La réglementation du secteur, assurée par la Banque Nationale du Rwanda (BNR), est conforme aux standards des accords de Bâle III : le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) doit être supérieur à 15,0 %, le *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) supérieur à 100,0 %, et le taux de réserves obligatoires à 5,0 % avant la crise de la COVID-19.

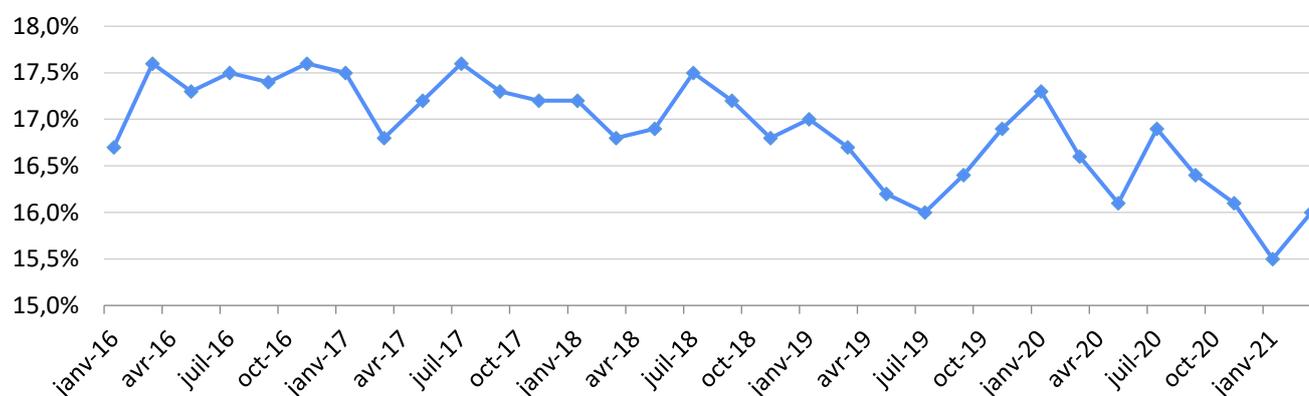
Dès le début de la pandémie, la BNR a pris des mesures pour prévenir les impacts socio-économiques à venir : (i) l'obligation du report de la distribution des dividendes pour les banques ; (ii) la réduction du taux de réserve obligatoire de 5,0 % à 4,5 %, qui a permis de libérer 23,0 Mds FRW (24,2 MUSD) ; (iii) la facilitation de la restructuration des prêts ; et (iv) la mise en place du fonds de relance économique, dont une partie a transité par les banques. Ce fonds, de 358 MUSD, est mis à la disposition des entreprises ayant connu des pertes de plus de 30,0 % de leur chiffre d'affaire entre 2019 et 2020, avec la moitié du fonds destinée au secteur hôtelier, les autres secteurs prioritaires étant la production manufacturière, les transports et la logistique, la transformation agroalimentaire et l'éducation.

La crise de la Covid19 ne semble pas avoir eu d'impact sur le secteur bancaire à court-terme. À fin décembre 2020, le secteur bancaire est liquide (LCR à 254,7 %) et bien capitalisé (CAR à 21,5 %). Par ailleurs, les dépôts ont augmenté de +21 % pendant la crise, du fait d'une baisse des investissements des entreprises. **En 2020, les prêts restructurés ont représenté 799,9 Mds FRW (807,9 MUSD), soit 31,7 % du total du portefeuille des prêts bancaires.** La part des prêts non-performants a diminué, de 4,8 % en décembre 2019 à 4,5 % en décembre 2020, les banques s'étant vues accorder des délais supplémentaires (+12 mois) avant de classer certains prêts en pertes. De plus, 16,0 % des prêts restructurés l'ont été à plusieurs reprises en 2020, soit 5,0 % du total des prêts du secteur bancaire, laissant une incertitude sur les capacités financières des emprunteurs à la reprise. **Le montant des nouveaux prêts accordés a baissé de 8,0 %** mais reste supérieur aux performances de 2017 et 2018. Les domaines les plus affectés sont les prêts hypothécaires, la construction manufacturière, l'eau et énergie et les transports et communication. Le taux d'approbation des prêts par les banques reste toutefois stable, à 80,0 %.

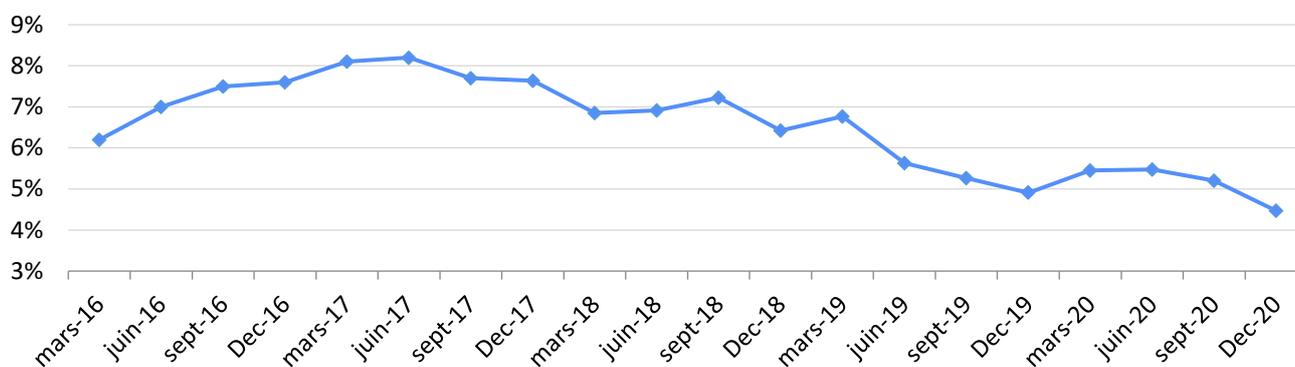
Table 1 : ratio réglementaire et indicateurs de stabilité

	Réglementaire	2019	Déc 2020
CAR	15,0 %	24,1 %	21,5 %
LCR	100,0 %	191,8 %	254,7 %
Réserves	5,0 % puis 4,5 % dans le contexte de la crise COVID	44,9 MUSD	23,2 MUSD
PNP		4,9 %	4,5 %
Loans to deposits ratio		95,20%	112,4 %

Graphique 1 : évolution du taux d'intérêt prêteur moyen pratiqué par les banques



Graphique 2 : Evolution de la part des PNP



Communauté d'Afrique de l'Est – Soudan du Sud

Les enjeux du secteur bancaire sud-soudanais

Le secteur bancaire sud-soudanais est dominé par les groupes bancaires étrangers. Le Soudan du Sud se caractérise par un niveau d'inclusion financière très bas (8,6 %) et une très faible contribution du secteur bancaire domestique au développement du secteur privé (crédit au secteur privé à hauteur de 1,6% du PIB en 2020). Plusieurs réformes devraient être engagées par la Bank of South Sudan (BSS) afin de consolider le secteur et permettre aux banques de jouer leur rôle de financement de l'économie.

Le secteur bancaire sud-soudanais est dominé par les filiales des groupes bancaires étrangers et reste restreint dans ses activités d'intermédiation. Il repose sur 30 banques commerciales dont 12 sont à capitaux locaux. La multiplicité des banques s'explique par la présence de nombreux établissements détenus par un seul individu, qui n'ont pas de véritable activité dans le pays. Pour la plupart, ces banques opèrent souvent de façon opaque, et ne répondent pas aux standards internationaux (ratio de solvabilité, de liquidité, normes LBC-FT).

En juin 2020 les actifs s'élevaient à 1,8 Md USD (au taux de change officiel et 2 fois moins au taux de change sur le marché noir), **soit 38,5% du PIB. Le crédit au secteur privé par les banques progresse (+ 36,0 % en 2020) mais reste marginal** (1,6 % du PIB à fin juin 2020). Les banques sud-soudanaises souffrent du niveau dégradé de la qualité des actifs. Le taux de prêts non-performants est très élevé, et pourrait atteindre jusqu'à 50 % pour certaines banques. Enfin, les taux d'intérêt élevés limitent l'accès de la population au crédit (15,7 % en juin 2020) déjà très faiblement bancarisée, **seule 8,6 % de la population détient un compte dans une institution financière.**

Tandis que les banques sud-soudanaises souffrent d'une sous-capitalisation chronique, les banques à capitaux étrangers sont plus résilientes. Elles ont notamment bien résisté à la crise bancaire de 2015 grâce aux recapitalisations massives des sociétés mères, basées à Nairobi pour la majorité. Le taux de prêt non-performants avait atteint les 60,0 %. Les banques étrangères sont concentrées à 80,0 % sur des activités de *corporate banking*.

La réglementation prudentielle en vigueur diffère selon l'origine de la banque : une banque nationale aura une exigence de fonds propres minimale de 15 MUSD et une banque étrangère de 30 MUSD. Seules 4 banques sont suffisamment capitalisées. Cette sous-capitalisation provient d'une part du manque d'attrait des capitaux étrangers mais surtout de la dépréciation continue de la livre sud-soudanaise ces dernières années : les banques ayants leurs fonds propres en monnaie locale doivent constamment se recapitaliser. La *Bank of South Sudan* (BSS) a mis en place un moratoire de 2 ans pour laisser le temps aux banques de reconstituer leurs fonds propres et une loi de consolidation du secteur serait en préparation.

Dans le cadre des discussions avec le FMI, la BSS s'est engagée, en avril 2021, à prendre plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité financière : résoudre les problèmes de sous-capitalisation, en encourageant les banques à lever des capitaux et à fusionner lorsque cela est possible, ou en procédant à des liquidations si nécessaire ; améliorer la qualité des actifs et réduire les créances douteuses ; renforcer la gouvernance bancaire et approfondir le cadre réglementaire et de surveillance du secteur financier.

La BSS s'est aussi engagée à libéraliser le marché des devises et à ouvrir le système d'enchères des devises aux banques commerciales, afin de leur permettre un accès plus large aux devises. Jusqu'alors, les titulaires de devises fortes devaient ouvrir un compte spécial sur lequel les déposer. Le gouvernement imposait aux banques commerciales de lui vendre 75,0 % du montant ainsi perçu en dollars aux taux officiel (largement sous-évalué), pour pouvoir accéder à de la devise locale. Ce mécanisme privait les banques commerciales d'une partie substantielle des devises ainsi déposées. Dans ce contexte, leur offre en USD était extrêmement limitée, ce qui pénalisait le secteur privé. Grâce à cette réforme, les transactions de devises se feront désormais à un taux déterminé par le marché et la BSS n'interviendra que pour corriger les désordres.

Afin de contenir l'impact économique de la pandémie de COVID-19, la BSS a adopté une politique monétaire accommodante afin de soutenir les liquidités dans l'économie : abaissement du taux directeur de 15 % à 13 % (ce taux a été ramené à 15 % en novembre 2020 pour contrer l'inflation) et son taux de réserves obligatoires de 20 % à 18 % en avril 2020. Afin de protéger les entreprises vulnérables, BSS incite les banques commerciales à restructurer les dettes de clients viables confrontés à des difficultés.

Graphique 1 : Évolution du taux prêteur moyen pratiqué par les banques commerciales depuis 2016

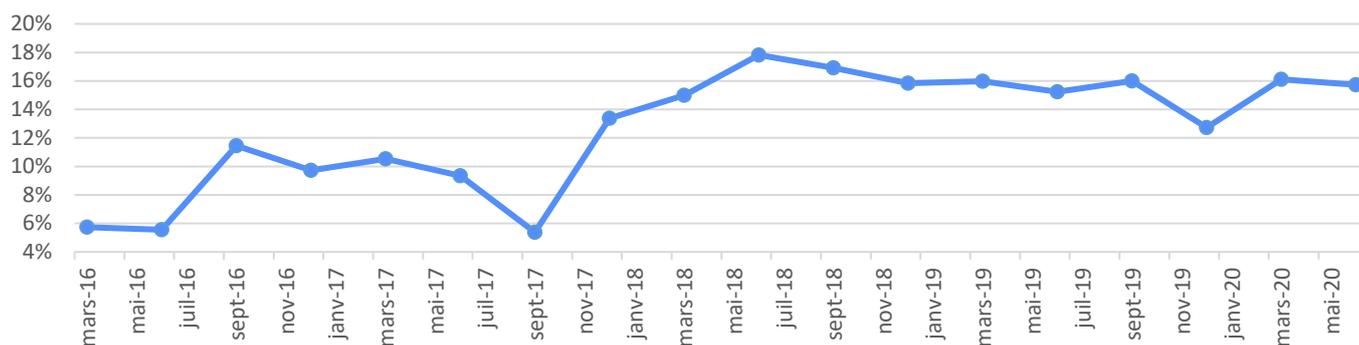


Table 1 : Liste des banques actives au Soudan du Sud

Banques	Statut	Début des opérations	Banques	Statut	Début des opérations
African National Bank	National	2012	Mountains Trade and Development Bank	National	2011
Afriland First Bank	Joint Venture	2012	National Credit Bank	Joint Venture	2013
Agricultural Bank	National	In Process	Nile Commercial Bank	National	2006
Buffalo Commercial Bank	National	2008	Opportunity Bank	Joint Venture	2013
Charter One Bank	foreign	2011	Southern Rock Bank	Joint Venture	2013
Commercial Bank of Ethiopia	Foreign	2009	People's Bank	Joint Venture	2013
Cooperative Bank of South Sudan	Joint Venture	2013	Phoenix Commercial Bank	Joint Venture	2013
Ecobank South Sudan Ltd	Foreign	2013	Qatar National Bank	Foreign	2011
Eden Commercial Bank	National	2012	Regent African Bank	Joint Venture	2013
Equity Bank South Sudan Limited	Foreign	2009	Royal Express Bank	National	2013
International Commercial Bank	Joint Venture	2012	South Sudan Commercial Bank	Joint Venture	2011
Ivory Bank	National	2006	Stanbic Bank Kenya Limited	Foreign	2012
Kush Bank PLC	National	2013	Alpha Commercial Bank	Joint Venture	2015
Liberty Commercial Bank	National	2012	Ebony National Bank	National	2015
KCB Bank South Sudan Limited	Foreign	2006	St Theresa Rural Development Bank	National	2016

Communauté d'Afrique de l'Est – Tanzanie

Le secteur bancaire tanzanien face à la crise de la COVID-19

Le secteur bancaire tanzanien a engagé un plan de libéralisation financière dans les années 1990 afin de soutenir la croissance économique du pays. Les banques locales dominent le marché (57,6 % des actifs). Pour limiter l'impact de la pandémie, la Bank of Tanzania (BoT) a pris des mesures (flexibilité réglementaire sur la restructuration des prêts, baisse du taux d'intérêt, baisse du taux de réserve...) qui ont permis au secteur de résister face à la crise qui reste liquide (LAR à 9,6 %) et bien capitalisé (CAR à 17,8 %) à fin juin 2020, même si la part des PNP s'élève à 10,4 % au-dessus de la limite recommandée des 5,0 %.

Le secteur bancaire tanzanien est relativement concentré, les dix premières banques contrôlant 72,2 % des actifs de l'industrie à fin décembre 2019. La Tanzanie comptait alors 38 banques commerciales, 2 banques de développement, 5 institutions de microfinance et 6 banques communautaires. **Le marché tanzanien est dominé par des banques locales qui concentrent 59,4 % des actifs, avec en premières positions les anciennes banques publiques : CRDB Bank (2,6 Mds USD d'actifs ; 19,5% part de marché), National Microfinance Bank (2,4 Mds USD ; 18,4 % de part de marché) et National Bank of Commerce (1,0 Mds USD ; 5,9 % part de marché). Les banques commerciales détiennent plus de 92,0 % du total des actifs.**

Les actifs totaux de l'industrie bancaire atteignent 33 067,3 Mds TZS (14,3 Mds USD), soit 22,6 % du PIB à fin décembre 2019. Ils ont progressé de 8,8 % par rapport à décembre 2018, principalement portés par les efforts de mobilisation des dépôts de détail des agents bancaires et des plateformes numériques ainsi que par des programmes spéciaux de financement des dépôts (agriculture et PME).

La rentabilité du secteur bancaire s'est améliorée grâce à l'augmentation des intérêts prêteurs et à la diminution des provisions pour créances douteuses. Initialement inférieur à celui des autres pays de l'EAC, le taux prêteur tanzanien augmente depuis 2016 et devient le 2^{ème} plus élevé (16,8 %) de la zone derrière l'Ouganda en décembre 2019. Malgré cette augmentation, entre décembre 2018 et décembre 2019, **le crédit au secteur privé a progressé de 11,1 %**, principalement dans les secteurs du commerce (16,2 % du portefeuille total de prêts à fin décembre 2019), de la construction (10,9 %), de l'agriculture (9,64 %, efforts poursuivis par *Tanzanian Agricultural Development Bank* en 2021) et aux particuliers (29,0 %). **Fin juin 2020, la part des PNP compte pour 10,4 % du portefeuille total, contre 9,6 % en décembre 2019** (limite prudentielle visée de 5,0 %) et après un pic à 12,4 % en 2017.

La Bank of Tanzania veille au respect de mesures prudentielles pour assurer la consolidation du système bancaire. En 2018, la BoT a révoqué les licences de 5 banques communautaires qui, à cause de leur sous-capitalisation, posaient un risque pour les déposants et pour le système financier. Le FMI avait alors pointé du doigt les lacunes en matière de gestion des risques notamment sur le traitement des prêts non-performants. **La réglementation assurée est conforme aux normes des accords de Bâle II.** Le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) doit être supérieur à 12,0 %, le ratio de liquidité à 20,0% et le taux de réserves obligatoires, avant la pandémie, à 7,0 %. A fin juin 2020, les banques sont bien capitalisées (17,8 %) et suffisamment liquides (32,4 %). Enfin, depuis juin 2000, la BoT exerce une régulation stricte dans le cadre de la lutte contre la corruption.

En mai 2020, la BoT a mis en place des mesures pour mitiger les effets socio-économiques de la pandémie : réduction du taux directeur de 7,0 % à 5,0 %, diminution du taux de réserves obligatoires de 7,0 % à 6,0 %, assouplissement de la réglementation sur les restructurations de prêts et mise en place d'instruments d'injection de liquidités (achat de devises sur le marché des changes interbancaires, fourniture de facilités de crédit de soutien, diminution de la décote sur les titres d'État). En outre, la limite quotidienne de transaction en *mobile-money* est passée de 1 300 USD à 2 170 USD et la limite de solde quotidien est passée de 2 170 USD à 4 340 USD pour encourager l'utilisation des canaux digitaux. **La politique d'assouplissement de la liquidité a été intensifiée au 2nd semestre 2020.** Les mesures ont permis une légère augmentation des liquidités (+ 10,0 %) en août 2020, mais qui ce n'est pas poursuivie sur les mois suivants.

En 2020, le taux de pénétration du *mobile-money* a atteint 53,0 % (soit 29,7 millions d'abonnements, contre 21 millions en 2018 ; + 41,0 %). En progression constante, les paiements mobiles représentent plus de 50,0 % des services financiers utilisés dans le pays. **En juin 2020, les transactions de *mobile-money* représentent une valeur totale de 4,6 Mds USD.** Les trois principaux opérateurs sont : *Vodacom* avec *M-Pesa* (39,0 %), *Tigo* avec *Tigo Pesa* (30,0 %) et *Airtel* avec *Airtel Money* (20,0 %). Le gouvernement mise sur ces infrastructures numériques pour améliorer le niveau d'inclusion financière du pays (65,0 %). Il a placé le développement des services digitaux au cœur du *Second National Financial Inclusion Network (2018-2022)* qui a pour objectif d'atteindre un taux d'inclusion financière de 75,0 % en 2022.

Table 1 : Ratios réglementaires et indicateurs de stabilité

	Réglementaire	2019	déc-20
CAR	12,0%	17,1%	17,8%
Ratio de liquidité	20,0%	32,1%	32,4%
Réserves	7,0% puis 6,0% dans le cadre des mesures COVID-19	-	-
PNP	5,0% (recommandation)	9,6%	10,4 %
Loans to deposits ratio	-	88,2%	85,5%

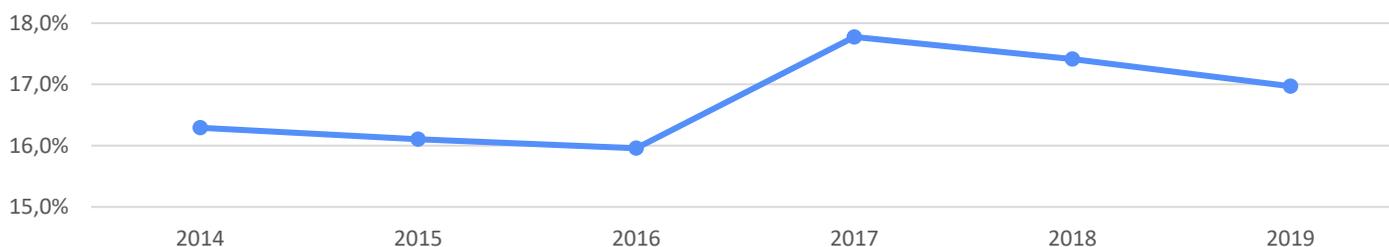
Table 2 : Classement des banques

Banques	Nationalité	Actifs en Mds USD (% de pdm)
CRDB (T)	Tanzanienne	2,6 (19,5 %)
NMB (T)	Tanzanienne	2,4 (18,4 %)
NBC (T)	Tanzanienne	1,0 (5,9 %)
Standard Chartered	Sud-Africaine	0,7 (5,4 %)
Exim Bank	Tanzanienne	0,6 (4,3 %)
Stanbic Bank	Sud-Africaine	0,53 (4,2 %)
Diamond Trust Bank	Kenyane	0,51 (3,8 %)

Graphique 1 : Évolution de la part des prêts non-performants depuis 2016



Graphique 2 : Évolution du taux prêteur moyen pratiqué par les banques



Indicateurs régionaux : Communauté d'Afrique de l'Est

Indicateurs Pays	Burundi	Kenya	Ouganda	Rwanda	Sud Soudan	Tanzanie
<i>Population (M hab.) ONU, 2020</i>	11,9	53,8	45,7	13,0	11,2	59,7
<i>Croissance démographique (%) ONU, 2015-2020</i>	3,1	2,3	3,6	2,6	0,9	3,0
Macroéconomie						
<i>PIB (Mds USD) FMI, 2020</i>	3,0	99,3	37,6	10,4	4,1	63,2
<i>PIB/hab (USD) FMI, 2020</i>	254	2 039	912	819	296	1 090
<i>Croissance du PIB réel (%) FMI, 2020</i>	-1,3	-0,1	2,1	8,1	-6,6	1,0
<i>Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI, 2020</i>	7,3	5,3	3,8	8,0	38,0	3,0
Finances Publiques						
<i>Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI, 2020</i>	-12,1	-8,4	-7,6	-5,4	-3,3	-1,0
<i>Dette publique (%PIB) FMI, 2020</i>	69,5	68,7	45,7	61,0	44,9	38,2
<i>Dette publique extérieure (%PIB) FMI, 2020</i>	16,6	34,7	31,3	54,0	n.c	28,0
Echanges						
<i>Balance des biens (%PIB) CNUCED, 2019</i>	-19,8	-12,0	-13,2	-15,1	-	-6,6
<i>Exportation française vers (MEUR)*</i>	7,6	173,0	26,5	20,9	3,5	62,2
<i>Importation française depuis (MEUR)*</i>	3,3	110,5	11,8	4,4	0,2	33,6
<i>Balance courante (%PIB) FMI, 2020</i>	-13,3	-4,8	-9,1	-12,2	-4,5	-2,7
<i>Transferts de la diaspora (%PIB) FMI, 2020</i>	1,4	2,9	3,8	2,3	35,5	0,6
<i>Réserves de change (mois d'import) FMI, 2020</i>	0,8	4,6	4,5	4,7	0,4	5,2
Développement						
<i>IDH, BM, 2020</i>	0,43	0,60	0,54	0,54	0,43	0,53
<i>Espérance de vie à la naissance (2015-2020) ONU</i>	61,0	66,2	62,8	68,4	57,4	64,8
<i>Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM</i>	71,8	36,8	41,7	55,5	42,7	49,1
<i>Emissions de CO2 par habitant (tonnes) BM 2014</i>	0,04	0,31	0,14	0,08	0,14	0,23
Notation Dette Douvraïne						
S&P	-	B+	B	B+	-	-
Moody's	-	B2	B2	B2	-	B2
Fitch	-	B+	B+	B+	-	-
Politique Monétaire						
<i>Taux directeur **</i>	-	7,0	7,0	4,5	-	5,0

Corne de l'Afrique – Djibouti

Le secteur bancaire djiboutien, un secteur compétitif

Le gouvernement ambitionne de faire de Djibouti un centre financier régional mais il y a de nombreux défis à relever : étendre l'accès aux services financiers (26 % d'inclusion financière), développer et assainir le portefeuille de prêts (crédit au secteur privé 20,8 % du PIB ; 16,3 % de PNP), mettre en place une réglementation BC/FT adéquate. La Banque Centrale de Djibouti, avec le soutien d'organisations travaille en ce sens. Comme ses paires, elle a mis en place un certain nombre de mesure pour limiter l'impact économique de la crise.

Le système financier djiboutien est dominé par le secteur bancaire (94,0 % des actifs). Il repose sur 10 banques commerciales, 3 banques islamiques⁵ actives, 17 sociétés de transfert et 3 institutions de microfinance.⁶ Le marché se structure autour de **trois banques principales qui concentrent 70 % des actifs** : la Banque pour le Commerce et l'Industrie Mer Rouge (BCI-MR), la *Bank of Africa* (BOA) et la *Exim Bank of Djibouti*, autour desquelles gravitent une multitude d'acteurs. **Depuis 2006, le secteur bancaire s'est ouvert aux banques étrangères (11).** Les banques islamiques occupent une place importante sur le marché (23 % de l'actif bancaire total en 2018 ; 73 000 clients contre 20 000 pour la BCI-RM et la BOA).

Depuis 2014, le gouvernement ambitionne de faire du pays un hub financier régional afin d'accompagner le développement du hub commercial et logistique. Ainsi, le gouvernement se prépare à une validation de son cadre réglementaire et institutionnel par le GAFI (prévue en 2024), à développer une stratégie d'assainissement et renforcement du secteur bancaire (traitement des prêts non performants, renforcement des fonds propres, introduction d'un taux de réserves obligatoires) et à améliorer la mobilisation de l'épargne : le *loans to deposits ratio* atteint seulement les 43,0 % à fin septembre 2020.

A fin décembre 2019, l'actif bancaire total s'élevait à 458, 4 Mds FDJ (2,6 Mds USD) soit 78,2 % du PIB. Entre 2017 et 2019, les engagements des banques ont progressé de 151,0 %. Cette augmentation s'explique par l'octroi de crédits importants à des organismes semi-publics dans le cadre de grands projets dans les infrastructures portuaires et dans les télécommunications. En revanche, **la part du crédit au secteur privé reste bas (20,8 % du PIB à fin 2019)** en raison d'une faible offre d'outils de prêts adéquats pour les ménages ou les PME (seulement 5 % des entreprises formelles disposent d'un financement bancaire). Les prêts se concentrent essentiellement sur les secteurs des transports, de la logistique, des travaux publics et de l'immobilier. **Le taux de prêts non-performants (PNP) reste élevé à 16,3 % à fin 2019 et est concentré à 92,0 % sur les deux premières banques** (BCI-RM et *Bank of Africa*). Un plan d'assainissement de ces PNP est en cours, avec une sortie des bilans des créances douteuses de plus de 5 ans à dater du 1^{er} janvier 2020. **La BCD estime que d'ici 4 ans, la part des PNP sera ramenée à 8,0 %.** À fin 2020, la part des PNP est passée à 13,8 %.

La réglementation de la BCD est conforme aux accords de Bâle III depuis mars 2019. *Le Capital Adequacy Ratio* doit être supérieur à 12,0 % et le ratio de liquidité à 100,0 % (*Liquidity Coverage Ratio*). **Le secteur bancaire reste capitalisé avec un ratio de solvabilité consolidé à hauteur de 15,7 %.** Djibouti lutte également contre les acteurs de l'économie parallèle afin d'assurer une meilleure traçabilité, avec l'aide de l'assistance de la Banque Mondiale et du Fond Monétaire International dans ce domaine.

Avec un taux de bancarisation 26,0 % (contre 49,7 % dans le reste de l'Afrique subsaharienne) **l'inclusion financière reste embryonnaire.** Le PNUD et les autorités djiboutiennes ont élaboré *La Stratégie Nationale pour l'Inclusion Financière 2021- 2026*, qui a pour objectif de : moderniser le système national de paiement, fournir des produits financiers simplifiés, améliorer les connaissances financières, renforcer l'accès aux instruments financiers des PME. Néanmoins, la faible rentabilité des banques (rendement des actifs de 1,1 % en 2019) ralentit le processus.

La Banque centrale mise sur le *digital banking* et le *mobile-money* pour moderniser la structure bancaire du pays même si la demande est encore faible. Malgré le retard cumulé par le gouvernement djiboutien dans le domaine des *Fintech* en raison de barrières réglementaires, le secteur du *mobile-money* est en plein essor avec la création en 2020 par *Djibouti Telecom* de *D-Money*, venu concurrencer le seul acteur existant dans le domaine à ce jour : *Nomadecom*.

Djibouti a peu été affecté par la pandémie lors du 1^{er} trimestre 2020 mais la BCD a pris plusieurs mesures en faveur des particuliers et des entreprises à partir de juin 2020 : report de 3 à 6 mois des échéances sur les engagements, suppression des frais annexes, intérêts et pénalités sur les remboursements des crédits de 3 à 6 mois, mise en place de lignes de crédit additionnelles pour les entreprises à un taux d'intérêt modéré, flexibilité sur le niveau de ratio de solvabilité réglementaire.

⁵ La *Saba African Bank*, la *Salaam African Bank* et la *East Africa Bank*. Des mesures ont été prises pour encadrer leur activité (Comité National de la Charia au sein de la BCD).

⁶ Ces 3 institutions –CPEC Djibouti, CPEC Sud et CPEC Nord – enregistrent 33 728 membres et clients en 2019 dont 73,5% sont des femmes. En 2019, l'encours des crédits accordés s'élevait à 764 k USD.

Table 1 : Ratios réglementaire et indicateurs de stabilité

	Réglementaire	2019	Sep-20
CAR	12,0 %	15,7%	14,2 %
Ratio de liquidité		69,1%	-
Réserves	80,0 %	-	-
PNP		16,3 %	13,8 %
Loans to deposits ratio	-	38,3 %	43,0 %

Graphique 1 : Évolution de la part des PNP depuis la crise de 2013

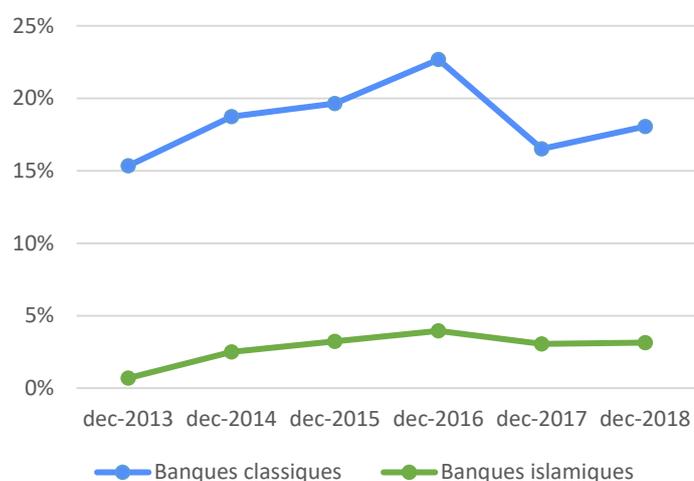


Table 2 : Banques présentes à Djibouti

Banques	Nationalité
Banque pour le Commerce et l'Industrie Mer Rouge	France
Bank of Africa Mer Rouge	Maroc
Exim Bank Djibouti	Tanzanie
International Investment Bank	Europe de l'Est
Banque de Dépôt et Crédit de Djibouti	Suisse
Cooperative Agricultural and Credit Bank	Yemen
Commercial Bank of Ethiopia Djibouti	Djibouti
Silkroad International Bank Djibouti	Djibouti
Bank Of China	Chine
International Business Bank Djibouti	Bukina Faso
Saba African Bank	Djibouti
Salaam African Bank	Djibouti
East Africa Bank	Djibouti

Corne de l'Afrique – Érythrée

Un secteur bancaire peu développé et contrôlé par l'Etat

Dominé par deux banques commerciales d'État, le secteur financier de l'Érythrée est sous-capitalisé et peu concurrentiel. Le système bancaire s'était développé après l'indépendance mais stagne depuis en raison de l'augmentation des contrôles du secteur financier d'État et des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le secteur bancaire érythréen se compose de 2 banques commerciales (Commercial Bank of Eritrea et Housing and Commerce Bank of Eritrea), de l'Eritrean Investment and Development Bank (EDIB) et de la Bank of Eritrea (BoE). Toutes les banques sont contrôlées par le gouvernement. Le manque de transparence fiscale et juridique empêche le développement du secteur bancaire érythréen. La plupart des opérations bancaires sont exécutées manuellement, ce qui entraîne des inefficacités significatives dans la fourniture de services financiers. Les transactions commerciales se font principalement en espèces, avec une utilisation limitée des dépôts à vue et des dépôts à terme. Les principales fonctions de la Banque centrale sont le suivi des liquidités, l'application des critères d'agrément des nouvelles banques, le renforcement de la supervision et la garantie que les droits de propriété ont été établis.

Malgré un léger développement après l'indépendance, le système bancaire reste sous-capitalisé et les infos le concernant restent parcellaires. Les actifs du secteur bancaire ne représentent que 18,4 % du PIB et la part des prêts accordés au secteur privé reste plutôt faible.

L'inclusion financière demeure faible. La faible rentabilité des banques et les coûts de fonctionnement élevés conjugués à l'absence d'infrastructure IT dans les zones rurales entravent l'expansion des services bancaires. Les succursales bancaires sont limitées et les guichets automatiques ne sont pas opérationnels. Contrairement à de nombreux autres pays de la région, les services de *mobile-money* ne se sont pas encore disponibles dans le pays. Le monopole étatique sur le secteur des télécommunications ralentit la mise en place d'infrastructures numériques. **Le taux de pénétration mobile atteint seulement 9,0 % alors que la moyenne est de 43 % pour l'Afrique Sub-saharienne.**

En 2016, des réformes financières ont introduit de nouveaux billets de banque. Tous les citoyens ont été encouragés à passer par le système bancaire même si les retraits importants restent réglementés. Ces mesures visent à réduire la taille du marché parallèle et maîtriser l'utilisation de la monnaie locale.

Afin de soutenir une croissance tirée par le secteur privé, les autorités érythréennes ont reconnu la nécessité d'entreprendre des réformes financières. L'accès aux services financiers représente l'un des principaux défis identifiés par le rapport *Doing Business 2020* de la Banque Mondiale - l'Érythrée se classait 189^{ème} sur 190. **Depuis plusieurs décennies, la microfinance permet fournir des services aux populations rurales, en particulier aux femmes, mais sa portée reste limitée.** Les deux établissements les plus importants sont le *Saving and Micro Credit Program* (SMCP) et le *Southern Zone Saving and Credit Scheme* (SZCS). Etabli en 1996, le SMCP servait 71 680 clients et 65,0 % des villages érythréens en 2018. D'autres programmes de micro-crédit se sont ensuite développés, dirigés par les ONG ou par le gouvernement.

Aujourd'hui le gouvernement érythréen exerce un contrôle total des changes. Dans le cadre de la stratégie érythréenne de lutte contre le change parallèle, la Banque centrale érythréenne a décidé récemment d'interdire toute transaction numéraire en dollars.

Corne de l'Afrique – Ethiopie

Le secteur bancaire éthiopien en restructuration profonde

Dominé par un établissement public, la Commercial Bank of Ethiopia (CBE ; 61,8 % des actifs), le secteur bancaire a longtemps été administré par l'Etat. Depuis le démarrage du programme du FMI fin 2019, il est l'objet de profondes réformes. Le gouvernement a pris une série de mesures afin de soutenir la transition vers une économie financée par le secteur privé en permettant l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché : suppression de la règle des 27 % et allègement des conditions d'accès au crédit. Face à la pandémie de COVID-19, la National Bank of Ethiopia (NBE) a pris des mesures pour en limiter l'impact économique.

Administré par l'État depuis des décennies, le secteur bancaire éthiopien est l'objet d'importantes transformations depuis le démarrage du programme FMI fin 2019. Le secteur bancaire éthiopien est dominé par 2 banques publiques : la *Commercial Bank of Ethiopia* (CBE) et la *Development Bank of Ethiopia* (DBE) qui représentent **68,7 % des actifs bancaires**, 17 banques commerciales privées et 41 institutions de microfinance. Aujourd'hui, 20 banques privées sont en cours de formation et 4 sont en attente de validation de leur licence par la *National Bank of Ethiopia* (NBE).

A fin décembre 2019, le total des actifs du secteur bancaire s'élevait à 49,1 Mds USD soit 57,0 % du PIB. Les financements accordés au secteur privé restent faibles et ne représentent que 47,0 % de l'activité bancaire. L'échéance des crédits, les collatéraux adossés, les taux d'intérêt (jusqu'à 20,0 %) et le type de devise (prêts en birr) contraignent l'accès au financement bancaire. Ainsi **la CBE n'a accordé que 17,0 % de son encours de prêts au secteur privé**. Toutefois, la majorité des nouveaux crédits accordés par les banques sont désormais destinés au secteur privé (61,0 % en septembre 2020 selon la NBE).

Afin de soutenir la transition vers une économie financée par le secteur privé, le gouvernement éthiopien a entrepris une réforme profonde du marché bancaire. Ainsi, la suppression de la « règle des 27,0 % » a été mise en œuvre en novembre 2019, amorçant la suppression progressive du financement de la banque publique DBE par la NBE. Depuis 2020, les banques commerciales peuvent consentir des prêts contre un collatéral qui n'est plus uniquement un actif immobilier, et agréer ainsi des produits agricoles, du bétail, des instruments financiers et des brevets en tant que garantie. En parallèle, la NBE a renforcé l'exigence de capital initial nécessaire à la création d'une banque (5 Mds ETB soit 127,4 MUSD contre 500 METB soit 12,3 MUSD avant avril 2021).

Le gouvernement souhaite mettre en place un modèle de financement autour des acteurs financiers locaux. En décembre 2019, la NBE a mis en place un marché de T-bills. En un an, il a permis de mobiliser 95 Mds ETB (2,4 Mds USD). **Les taux des bons du Trésor se rapprochent progressivement des taux de marché** passant d'une fourchette de 1,0 % à 2,0 % à 6,0 % à 7,0 % au cours de l'année 2020, ce qui représente une amélioration significative pour les banques privées et les fonds de pension.

Ces réformes se traduisent par une progression des banques privées. Alors qu'elles représentaient 47,0 % des profits générés dans le secteur en décembre 2019, les banques commerciales privées représentent à fin 2020, 55,0 % des profits et dépassent les banques publiques (45,0 %). La part de la CBE dans les dépôts décline depuis 6 ans, les banques privées disposent au total de 3 fois plus d'agences bancaires que la CBE (4361 contre 1604). Dans ce contexte de réforme, le mandat de la CBE est en cours de redéfinition.

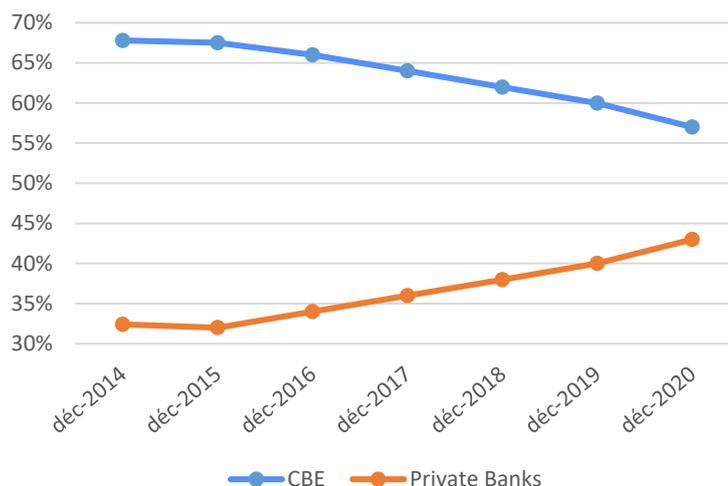
La réglementation du secteur bancaire éthiopien demeure à mi-chemin entre Bâle I et Bâle II. Depuis 2019, avec le soutien du FMI, la NBE s'efforce de passer à Bâle II. En 2020, les équipes d'assistance technique du FMI ont pu travailler en partenariat avec la NBE au renforcement des capacités statistiques de supervision et ont établi une feuille de route pour 2021/2022. L'introduction de certains standards des accords de Bâle III devrait être prochainement envisagée, afin de pouvoir remédier aux risques systémiques du paysage bancaire éthiopien.

Face à la pandémie de Covid-19, des mesures ont été prises. La Banque centrale a fourni 15 Mds ETB (460,0 MUSD) de liquidités aux banques commerciales pour faciliter les restructurations de prêts, a octroyé 16 Mds ETB à la CBE et a mis en place des facilités de financement pour les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. **En outre, le gouvernement éthiopien souhaite favoriser le développement des transactions électroniques.** En mai 2020, le parlement a approuvé à l'unanimité le projet de loi sur les transactions électroniques qui établit le cadre juridique permettant au gouvernement et aux institutions privées de commencer à offrir des services numériques, principalement des services de commerce et de paiement électroniques.

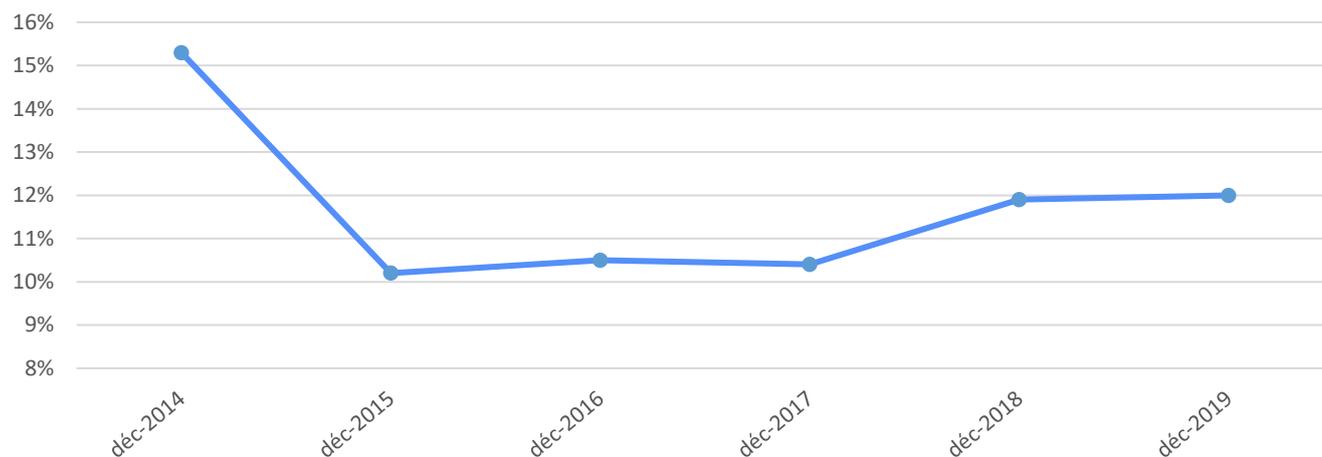
Table 1 : Listes des banques privées commerciales

Banques privées commerciales	Actifs en Mds USD (% de pdm)
Commercial Bank of Ethiopia	26,8 (61,8 %)
Development Bank of Ethiopia	3,0 (6,9 %)
Awash Bank	2,58 (5,9 %)
Dashen Bank	1,94 (4,5 %)
Coop Bank	1,45 (3,3 %)
Abyssinia Bank	1,36 (3,1 %)
United Bank	1,24 (2,9 %)
NIB Bank	1,17 (2,7 %)
Oromia Bank	1,01 (2,3 %)
Wegagen Bank	1,03 (2,04 %)
Lion Bank	0,7 (1,6 %)

Graphique 1 : Évolution de la répartition de la part des dépôts



Graphique 2 : Évolution du taux prêteurs moyen pratiqué par les banques commerciales



Corne de l'Afrique – Somalie

Le secteur bancaire somalien, un système qui repose essentiellement sur les *hawalas*

Trente ans après le début de la guerre civile, le secteur bancaire somalien reste à l'état embryonnaire. Depuis 2009, la Central Bank of Somalia (CBS) a fait des efforts dans la consolidation de système bancaire et la mise en place d'une réglementation conforme aux standards internationaux. La croissance du secteur bancaire est portée par le développement des télécommunications et du mobile-money qui est le premier moyen de paiement en Somalie (2/3 des paiements ; 2,7 Mds USD de transactions en 2018). Contrairement à d'autres banques centrales, la CBS n'a pas pu utiliser sa politique monétaire pour mitiger les effets de la crise car elle n'est toujours pas en mesure d'émettre le shilling somalien, l'économie étant de facto dollarisée.

Le secteur bancaire somalien est jeune mais croît bien. Il repose sur 11 banques commerciales et 12 sociétés de transferts de fonds (*hawalas*) reconnues par la CBS. Les *hawalas* ont joué un rôle crucial pendant la guerre civile (1991-2009) en fournissant des services financiers de base aux entreprises somaliennes et à la population, comblant le vide laissé par le secteur bancaire formel. Elles continuent d'être essentielles dans le fonctionnement de l'économie et **une grande partie des transferts de fonds, qui représentent 19,3 % du PIB en 2019 (40,0 % des ménages en dépendent), transite par ces structures.** La *Financial Institution Law* (2012) a vocation à mieux contrôler ces établissements qui échappaient jusqu'alors à toute réglementation, faisant d'eux des canaux de financement idéals pour les organisations criminelles et les groupes terroristes. En septembre 2020, un rapport de l'Initiative Mondiale Contre le Crime Organisé Transnational (GI-TOC) a affirmé que des trafiquants d'armes auraient fait transiter 3,7 MUSD par des sociétés de transferts somaliennes. En Avril 2021, les 4 *hawalas* suspectées ont finalement été blanchies par la CBS qui déclare, suite à un audit interne, qu'aucun des destinataires ou expéditeurs des fonds ne figurait sur la liste de sanctions des Nations Unies aux moments des transactions.

La Central Bank of Somalia a repris ses fonctions en 2009. Depuis 2012, plusieurs réformes ont été mises en place pour mieux réguler le secteur bancaire : introduction de ratios réglementaires, mesures LBC/FT qui englobent l'ensemble des institutions financières et ayant une plus grande portée, réglementation du *mobile-banking*, création d'une unité de paiement pour travailler avec le secteur privé et établissement d'un système de paiement national. Ces réformes ont permis d'augmenter la confiance sur les marchés financiers et de favoriser la croissance du secteur.

Les ratios réglementaires de la CBS sont conformes aux accords de Bâle III. En 2014, elle introduit deux ratios prudentiels de liquidité (20,0 % pour le *Liquidity Asset Ratio* et 100,0 % pour le *Liquidity Coverage Ratio*). L'année suivante, elle impose aux banques d'avoir un *Capital Adequacy Ratio* minimum de 12,0 %. **Depuis 2014, la CBS les hawalas sont assujetties à l'autorité de la banque centrale et doivent lui déclarer leurs activités.** De plus, elles sont théoriquement soumises à l'*Anti-Money Laundering and Countering the Financing of Terrorism Act* (2016) qui impose notamment aux institutions financières de documenter et de vérifier l'identité de leurs clients et de contrôler les transactions supérieures à 10 000 USD. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures se heurte au manque de moyens des sociétés de transferts et notamment à l'absence d'un système national d'identité.

Les banques somaliennes sont bien capitalisées (CAR à 17,2 % à fin mars 2020). La confiance dans le système bancaire national se restaure progressivement. Entre mars 2019 et mars 2020, les dépôts des épargnants ont augmenté de 20,0 % : les dépôts des particuliers ont progressé de 12,5 % et ceux des entités commerciales de 40,1 %.

A fin mars 2019, l'actif net total du secteur bancaire somalien s'élevait à 417 MUSD, soit 4,3 % du PIB. L'actif total du secteur bancaire a progressé de 34,0 % en 2019. Le crédit des banques commerciales au secteur privé ne représente encore que 4,2 % du PIB, les principaux secteurs en bénéficiant sont le commerce (36,0 %), l'immobilier (18,0 %), les ménages (16,0 %) et la construction (13,0 %).

Le mobile-money est le premier moyen de paiement en Somalie. 2/3 des paiements sont faits en mobile-money, pourtant jusqu'à mars 2021, les services financiers mobiles n'étaient soumis à aucune régulation. En 2018, 73,0 % de la population somalienne y avaient recours régulièrement tandis que seuls 15,0 % disposaient d'un compte bancaire classique. Le nombre des transactions annuelles s'élevait à 155 millions, représentant 2,7 Mds USD, en grande partie formulées en dollars. Contrairement à ce qu'on observe dans d'autres pays africains, les Somaliens ne retirent pas l'argent de leur portefeuille mobile (taux de retrait inférieur à 5,0 %), ce qui a permis aux opérateurs téléphoniques d'étendre la portée de leurs services financiers. Ils ont notamment démocratisé et développé l'utilisation du *mobile-money* en mettant en place un système de facilitation des transferts de fonds internationaux. **En mars 2021, la CBS a délivré la première licence de mobile-money à Hormuud Telecom, le plus grand opérateur téléphonique du pays.** Avec la formalisation de ce type de services, la CBS espère accroître l'inclusion financière et l'intégration de son système financier à l'économie mondiale.

Face à la pandémie, la Banque centrale n'a pas pu utiliser les outils de politique monétaire classiques à cause de la prégnance du dollar dans l'économie somalienne : à fin juin 2017, 53,6 % des paiements quotidiens sont faits en dollars. Toutefois, elle a débloqué 2,9 MUSD, par l'intermédiaire de 5 banques, pour soutenir l'octroi de prêts aux PME.

Table 1 : ratios réglementaires et indicateurs de stabilité de la CBS⁷

	Réglementaire	2019	mars-20
CAR	12,0%	12,3%	17,2%
Ratio de liquidité	LAR à 20,0% LCR à 100,0%	-	-
Réserves	13,0% puis 11,0% dans le cadre des mesures COVID-19	-	-
PNP		1,2%	1,5%
Loans to deposits ratio	-	46,3%	38,2%

Table 2 : Banques commerciales reconnues par la CBS

Banques	Nationalité
Salam Somali Bank	Somalienne
Dahabshiil Bank International	Somalilandaise
Amal Bank	Somalienne
Premier Bank	Somalienne
International Bank of Somalia	Somalienne
Amana Bank	Somalienne
Daryeel Bank LTD	Somalienne
SomBank LTD	Somalienne
Agro Africa Bank	Somalienne
My Bank Limited	Somalienne
Galaxy International Bank	Somalienne

⁷ Le secteur bancaire au Somaliland, territoire à l'indépendance auto-proclamée, est régulé par une banque centrale indépendante de la CBS, active depuis 1994. Celle-ci a notamment adopté en 2012 une loi encadrant les activités de finance islamique et en 2019 les activités de *mobile-money*.

Corne de l'Afrique – Soudan

Un secteur bancaire déjà en crise avant l'arrivée de la COVID-19 et la dévaluation massive de février du SDG, mais qui se met en ordre de marche

Le secteur bancaire soudanais se place dans les trois derniers d'Afrique de l'Est en termes d'actifs, ceux-ci s'élevant à 1,1 Mds USD fin octobre 2020. Les banques locales dominent le marché. La pandémie tout comme la dévaluation de 85% de la livre soudanaise (SDG) intervenue fin février n'ont fait que mettre en exergue les très fortes fragilités d'un système bancaire, longtemps laissé en déshérence : sous-capitalisation (1/3 des banques existantes), forte sensibilité au risque de crédit, mauvaise gestion, données financières inexistantes et peu fiables, une réglementation quantitative en décalage par rapport à Bâle I, II et III ... Cependant les autorités soudanaises, dans le cadre d'un programme FMI et avec une assistance étrangère, notamment de la France et de l'Union Européenne, tentent de remettre ce secteur sur les rails.

Après plusieurs décennies d'isolement, le système bancaire sort affaibli par la faiblesse du cadre de supervision, l'exposition à la corruption⁸, l'effet des sanctions américaines et la sous-capitalisation de plusieurs banques. Il compte 37 banques dont 5 publiques, 23 dont la propriété est partagée entre l'Etat, le secteur privé et des capitaux étrangers et 9 à capitaux totalement étrangers. **Depuis 1984 l'ensemble des établissements financiers⁹ a dû basculer vers un système bancaire conforme aux principes islamiques** (dont les trois piliers, principe d'équité, de participation et de propriété sont censés assurer un alignement étroit avec l'économie réelle). Cependant depuis avril 2021, une nouvelle loi permet l'ouverture du système bancaire à des banques commerciales non islamiques.

L'amende américaine de 8,9 Mds USD à l'encontre d'un établissement financier européen en 2014 pour non-respect des sanctions a provoqué l'arrêt des relations de correspondances bancaires. Malgré la levée de ces sanctions en octobre 2017, puis la sortie mi-décembre 2020 du Soudan de la liste américaine des pays soutenant le terrorisme, les banques internationales continuent d'appliquer une « *overcompliance* » et hésitent à se réengager au Soudan en attendant que le système bancaire soudanais se mette à niveau international afin de rétablir un système de correspondance bancaire. Un signal fort, qui pourrait accélérer le mouvement, serait sans doute le retour d'entités commerciales et financières étrangères, notamment américaines. Afin de renforcer la confiance dans le système bancaire, un autre programme d'assistance technique financé par l'AFD porte sur la supervision et la réglementation bancaire, la mise en place d'un cadre macro-prudentiel et d'un mécanisme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Fin février 2021, la *Central Bank of Sudan* (CBS) publiait les règles concernant l'utilisation des cartes de crédits internationales. Dans le même temps, la presse faisait état d'une première transaction bancaire entre la filiale soudanaise de la Banque du Qatar et l'établissement financier américain, *Wells Fargo Bank*. La conférence sur le Soudan, qui se tiendra le 17 mai prochain à Paris sera l'occasion pour les autorités soudanaises d'informer les banques occidentales sur les avancées réalisées et tenter de susciter des investissements dans le domaine, soit via le rachat de banques existantes, soit via une prise de participation dans les nouvelles banques non islamiques à créer.

Les données publiques concernant le secteur bancaire restent très parcellaires et difficiles à obtenir. Fin octobre 2020, le portefeuille d'actifs pondérés par les risques s'élevait à environ 250 Mds SDG (1,1 Md USD au taux parallèle ; 4,5 Mds USD au taux officiel) et le total des crédits accordés de 295 Mds SDG (1,3 Md USD ; 5,3 Mds USD). Le crédit au secteur privé reste à un niveau très bas, à 10,1 % du PIB en 2019. Le taux d'adéquation des fonds propres était de 12,32 % fin 2020 et un taux de NPL estimé à 8%. 12 banques (représentant 25 % du capital du système bancaire) ont déjà des ratios d'adéquation des fonds propres (CAR) inférieurs au minimum réglementaire de 12 %. Il existe également un décalage important avec les normes internationales quant à la pondération des actifs (RWA). Selon divers rapports d'évaluation, les banques présentent des déficits importants en matière de classification des actifs et de provisionnement. C'est pourquoi en accord avec les autorités soudanaises, un programme d'assistance technique, mené par Expertise France, sur financement de l'Union Européenne, vise à doter d'ici la fin de cette année les autorités soudanaises des structures et des outils nécessaires pour (i) évaluer les menaces que font peser les banques défaillantes sur le système financier par le biais d'un examen de la qualité des actifs, (ii) mettre en œuvre un cadre de résolution des banques adapté et (iii) établir un plan d'action d'intervention pour traiter les risques du

⁸ Une nouvelle loi de lutte contre la corruption, instituant notamment une commission ad hoc indépendante, vient d'être approuvée fin avril de cette année.

⁹ La première banque islamique (Faisal Islamic Bank) fut introduite en 1978

secteur financier en temps opportun, afin de réduire les pertes potentielles et de restaurer la stabilité du secteur financier. **L'inclusion financière ne dépasserait pas les 20 % de la population**¹⁰. Dans le cadre du programme de soutien aux familles défavorisées¹¹ lancé en février dernier par la Banque Mondiale, les autorités visent une augmentation de cette inclusion financière.

Face à la pandémie de COVID-19, la CBS n'a pris qu'une série de mesures limitées car elle ne disposait ni des ressources financières, ni humaines suffisantes pour limiter les impacts de la pandémie : extension de la durée des prêts aux entreprises des secteurs impactés et soutien des liquidités par l'intermédiaire de la CBS, sans qu'aucune donnée chiffrée n'ait été communiquée. La décision prise fin février de passer d'un régime de change fixe à un régime de change flottant administré¹², après avoir dévalué la monnaie locale de 85% afin d'assurer une parité avec le taux parallèle, n'a pas entraîné, pour l'instant, de crise particulière. Autre mesure à souligner est l'annonce fin février par le gouvernement, d'octroyer de nouveau à la CBS le monopole de l'achat et de l'exportation d'or, revenant à la situation antérieure à la fin 2019.

Fin décembre 2020, la CBS a conduit des tests de résistance sur 37 banques, qui mettent en évidence la fragilité du secteur. Les tests ont montré qu'au-delà des 12 banques dont la solvabilité était déjà en-dessous des standards réglementaires, dans le scénario de base qui, pour l'essentiel, prévoit une poursuite de la récession et l'augmentation des difficultés de remboursement des trois principaux débiteurs de chaque établissement, 15 banques supplémentaires rencontreraient des problèmes de solvabilité et échoueraient à maintenir leur CAR au-dessus de 12 %. Dans un scénario très stressé, avec davantage d'effets secondaires de la récession sur l'économie réelle (par exemple, recrudescence de l'inflation, dépréciation du SDG, etc.) 4 banques supplémentaires échoueraient.

Début 2021, la CBS avait annoncé la mise en place d'une nouvelle politique pour contrôler l'inflation¹³ et maîtriser la masse monétaire en circulation¹⁴, tout en supprimant les taux directeurs, se privant ainsi d'un outil de contrôle de cette même masse monétaire et laissant aux intervenants bancaires toute liberté dans la fixation des taux¹⁵. Cependant la nouvelle loi, adoptée mi-avril, ouvrant le secteur bancaire à la banque commerciale conventionnelle, fournira à la Banque Centrale une série d'outils lui permettant de mettre en place une véritable politique monétaire, notamment sur les taux d'intérêt.

¹⁰ Le ministère des Finances a annoncé en juin 2020 l'adhésion formelle du Soudan à l'alliance « Better Than Cash ». Celle-ci, lancée notamment par les Nations-Unies et l'Allemagne, en association avec la fondation Bill Gates, Visa et Master card, vise à accélérer la transition vers les paiements numériques dans les pays en développement, en conformité avec les ODD.

¹¹ qui vise à terme à fournir l'équivalent de 5 dollars US par personne et par mois pendant 12 mois à environ 80 % de la population soudanaise (soit 32,5 millions de personnes), pour un coût total estimé à 1,9 milliard de dollars

¹² Le taux retenu a été de 375 SDG/\$ alors que le taux officiel fixe était jusqu'alors de 55 SDG/\$

¹³ Estimée à 95% pour 2021, alors que fin janvier elle dépassait 300% en glissement annuel

¹⁴ Croissance de +26%

¹⁵ Qui oscillent actuellement pour les opérations en SDG entre 27 et 32% annuel pour les prêts (murabahat) et à 18% pour les dépôts

Indicateurs régionaux : Corne de l'Afrique

Indicateurs Pays	Djibouti	Erythrée	Ethiopie	Soudan	Somalie
<i>Population (M hab.) ONU, 2020</i>	1,0	3,5	115,0	43,8	15,9
<i>Croissance démographique (%) ONU, 2015-2020</i>	1,6	1,2	2,6	2,4	2,8
Macroéconomie					
<i>PIB (Mds USD) FMI, 2020</i>	3,4	2,1	96,6	34,4	4,9
<i>PIB/hab (USD) FMI, 2020</i>	3 074	588	994	775	327
<i>Croissance du PIB réel (%) FMI, 2020</i>	-0,1	-0,6	6,1	-3,6	-1,5
<i>Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI, 2020</i>	2,9	4,9	20,4	163,3	n.c
Finances Publiques					
<i>Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI, 2020</i>	-1,3	-5,0	-2,8	-5,9	n.c
<i>Dette publique (%PIB) FMI, 2020</i>	42,2	184,7	55,3	262,5	n.c
<i>Dette publique extérieure (%PIB) FMI, 2020</i>	n.c	54,2	29,1	n.c	n.c
Echanges					
<i>Balance des biens (%PIB) CNUCED, 2019</i>	-10,6	-19,1	-12,9	-16,9	-15,5
<i>Exportation française vers (MEUR)*</i>	72,4	3,1	700,6	76,6	8,8
<i>Importation française depuis (MEUR)*</i>	1,5	0,1	39,1	47,1	5,6
<i>Balance courante (%PIB) FMI, 2020</i>	2,9	10,7	-4,6	-17,5	-13,3
<i>Transferts de la diaspora (%PIB) FMI, 2020</i>	1,7	n.c	2,0	1,4	n.c
<i>Réserves de change (mois d'import) FMI, 2020</i>	n.c	2,0	5,6	n.c	n.c
Développement					
<i>IDH, BM, 2020</i>	0,52	0,46	0,51	0,51	n.c
<i>Espérance de vie à la naissance (2015-2020) ONU</i>	66,5	65,7	66,0	64,9	56,9
<i>Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM</i>	17,1	-	30,8	12,7	-
<i>Emissions de CO2 par habitant (tonnes) BM 2014</i>	0,8	-	0,1	0,3	0,0
Notation Dette Douveraine					
<i>S&P / Moody's / Fitch</i>	-	-	B / B2 / B	-	-
Politique Monétaire					
<i>Taux directeur **</i>	-	-	13,0	-	-

Océan Indien – Comores

Un secteur bancaire comorien peu développé qui doit faire face à la crise de 2020

Le système bancaire comorien est marqué par un faible taux de bancarisation (22,6% en 2018) et une présence importante des mutuelles d'épargne. Le gouvernement mise sur la finance islamique pour développer son secteur financier et le développement de son économie. Les réglementations prudentielles ont été assouplies pour accroître la résilience du secteur bancaire face à la crise de la COVID-19.

Le secteur bancaire est composé de 5 banques et quatre institutions financières décentralisées (IFD)¹⁶. Deux de ces banques sont entièrement détenues par l'Etat : la Société Nationale des Postes et Télécommunications (SNPSF) et la Banque de Développement des Comores (BDC). Les trois autres banques sont détenues par des capitaux étrangers : la Banque d'Investissement des Comores (BIC ; l'Etat est également actionnaire à hauteur de 34,0 %) par le groupe ivoirien *Atlantic Finance Group*, l'*Exim Bank* des Comores par l'*Exim Bank* tanzanienne et la Banque Fédérale de Commerce par le prince koweïtien Sheikh Sabah Jaber Mubarak Al Sabah. **Le réseau mutualiste composé des IFD** joue un rôle important pour développer le taux de bancarisation. Ces dernières détiennent la majorité des comptes (75,0 % des déposants en 2019), mais seulement 42,3 % de l'actif total du secteur.

Les actifs bancaires représentaient 413,9 MUSD en 2019, soit 26,9% du PIB. Les crédits au secteur privé représentaient 13,2 % du PIB en 2019. **Le secteur bancaire se caractérise par un faible taux de bancarisation (22,6% en 2018)**, ce qui limite la capacité de financement de l'économie par le secteur bancaire.

Le taux de bancarisation aux Comores est largement porté par les services de *mobile-banking*. Seulement 9,0 % de la population disposait d'un compte dans un établissement financier classique. Ces services financiers tels que *Mvola*, ou *Holo* devraient faciliter les transferts de fonds de la diaspora comorienne (14,1 % du PIB en 2019).

Les banques comoriennes, régulées par la Banque Centrale des Comores (BCC) sont soumises à la loi bancaire du 12 juin 2013. Le ratio réglementaire de liquidité bancaire est fixé à 30,0 %, les établissements de crédits affichaient en 2019 un ratio de liquidité de 42,0 % selon la Banque de France. Le ratio de solvabilité défini par la BCC a été fixé à 10,0 % depuis mars 2020. Le capital minimum pour une banque doit s'établir à 2,4 M USD, avec un CAR de 10,0 %. Le taux de réserves obligatoires, avant la pandémie, s'établissait à 15,0 %.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la BCC a eu recours à des mesures de soutien à l'économie : le taux de réserves obligatoires a été exceptionnellement réduit en mars 2020 de 5 points pour s'établir à 10,0 % afin d'accroître la capacité de financement de l'économie par le système bancaire. Les crédits au secteur privé ont malgré tout enregistré une baisse de 6,9 % entre mars et septembre 2020. Le taux de créances douteuses en 2019 s'établissait à 21,4 %.

Afin d'attirer les banques saoudiennes et du golfe, le gouvernement compte développer la finance islamique. La BCC compte intégrer les caractéristiques de la finance islamique dans ses mesures de réglementation afin d'attirer des établissements de finance islamique dans le pays et ainsi favoriser le développement du secteur financier. Ainsi, la loi bancaire de 2013 introduit la possibilité pour les établissements de crédits de fournir des services financiers islamiques (interdiction des taux usuriers, d'investir dans des secteurs religieusement interdits et de la spéculation). Le gouvernement envisage aussi la création d'une zone financière spéciale, la *Moroni finance city* qui accordera une place particulière à la finance islamique afin d'attirer les banques saoudiennes et du golfe. Les Comores espèrent devenir d'ici 2030 un hub pour les services financiers et en particulier pour la finance islamique.

¹⁶ Les institutions financières décentralisées sont des établissements de crédits mutualistes à échelle régionale

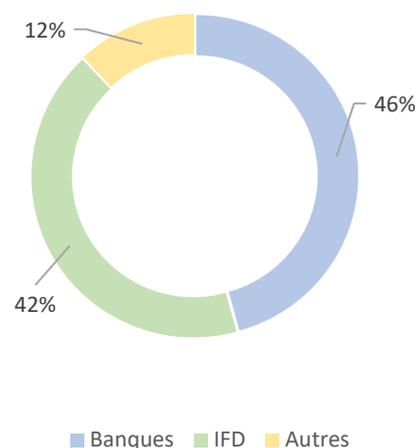
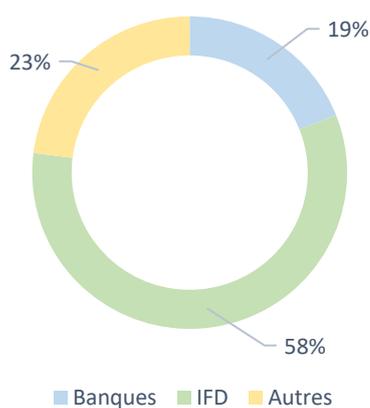
Table 1 : Ratio réglementaires et indicateurs de stabilité

	Réglementaire	2019	déc-20
CAR	12,0%	-	-
Ratio de liquidité	30,0%	42,0%	32,4%
Réserves	15,0% puis 10,0% dans le cadre des mesures COVID-19	-	-
PNP		21,4%	-
Loans to deposits ratio	-	64,5%	-

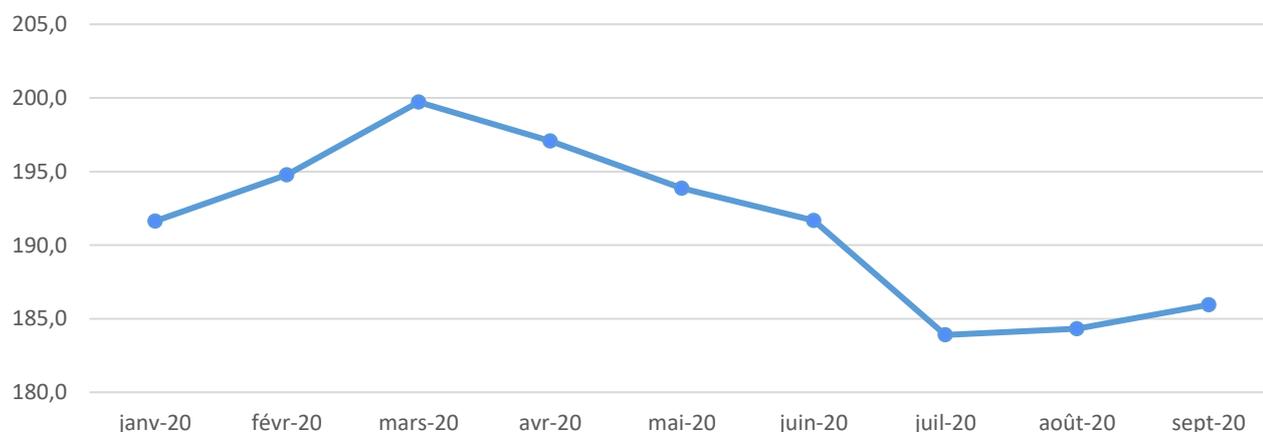
Table 2 : Classement des banques

Etablissements financiers	Part de marché (actifs)
Union des Mecks	30,5%
BFC	15,4%
BIC	14,1%
EXIM Bank	12,0%
Sanduk d'Anjouan	11,1%
BDC	9,4%
Sanduk de Mohéli	6,8%
SNPSF	0,7%

Graphique 1 : Répartition des dépôts et de l'actif par types d'institution



Graphique 2 : Évolution des crédits au secteur privé au cours de l'année 2020.



Océan Indien – Madagascar

Un secteur bancaire malgache solide, bien qu'insuffisamment développé

Le secteur bancaire malgache, dont les actifs représentent 24,6 % du PIB en 2020, est concentré autour de 5 grandes banques qui représentent 83,4 % des actifs du secteur. Une nouvelle loi bancaire a été promulguée en septembre 2020 afin de promouvoir le développement du secteur financier et de l'économie. Les acteurs français sont bien représentés dans l'écosystème bancaire notamment à travers la Société Générale.

Le secteur bancaire malgache est concentré autour de 5 banques qui représentent 83,4 % des actifs et 86,0 % des dépôts : la *Bank of Africa* (BOA), la Société Générale Madagasikara, la Banque Nationale d'Investissement (BNI), la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI)¹⁷ et le groupe mauricien Ciel. Il est aussi constitué de 25 institutions de microfinance (IMF).

Madagascar est le seul pays de la région où des acteurs français sont présents dans le paysage bancaire. La SGM est la 2^{ème} banque du pays en termes de PNB (23,4 %) et a été classée meilleure banque à Madagascar selon l'édition 2021 du *Global Finance*. Elle dispose de 63 agences et emploie plus de 850 personnes. **Dans le secteur de la microfinance, 2 groupes français exercent leur activité** : Baobab via sa filiale malgache qui, avec un PNB de 13,7 MEUR, est la 5^{ème} banque du pays et SIPEM, détenue à 40,1 % par des intérêts français, qui est la 9^{ème} banque du pays en termes de PNB (3,3 MEUR en 2018).

A fin décembre 2020, actifs bancaires s'élèvent à 12 932,1 Mds MGA (3,4 Mds USD) soit 24,6 % du PIB. Les prêts représentent 47,7% des actifs bancaires et les Bons du Trésor 16,5% en 2020. **Le rendement des actifs bancaires s'est légèrement détérioré en 2020 (3,1 % en décembre 2020 contre 4,0 % en décembre 2019).** Les prêts improductifs s'élèvent à 7,2 % à fin décembre 2020. La faible interconnexion des banques malgaches réduit les risques systémiques au niveau local.

Avec 18,0 % de la population qui détenait un compte bancaire en 2017, le niveau d'inclusion financière malgache est faible et bien en dessous de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne de 43,0 %. Les dépôts, qui constituent la première source de passifs bancaires, représentaient 20,6 % du PIB en 2018 (2,8 Mds USD). Le réseau est constitué d'environ 378 agences bancaires.

La *Banky Foiben'i Madagasikara* (BFM) assure la réglementation du secteur, qui se situe à cheval entre les standards de Bâle II et Bâle III : le *Capital Adequacy Ratio* (CAR) doit être supérieur à 10,0 %, le ratio de liquidité à 30,0 % et le taux de réserves obligatoires est fixé à 13,0 %. A fin décembre 2020, le secteur bancaire est liquide avec un ratio de liquidité à 49,1%.

En septembre 2020 une nouvelle loi bancaire a été promulguée pour consolider le système bancaire. Le contrôle de la CSBF¹⁸ sur le respect des ratios réglementaires a été renforcé. Néanmoins, les banques internationales appliquent la politique de leur maison-mère, plus restrictive. **La loi a également pour objectif d'améliorer l'inclusion financière des populations en accompagnant le développement des services financiers digitaux.** Elle encadre mieux les activités de *mobile-banking* des banques et pour réussir à mobiliser une épargne plus importante provenant du secteur informel. En outre, la BFM envisage la création d'une monnaie virtuelle (*e-ariary*). Elle devrait permettre aux populations de bénéficier d'un moyen de paiement fiable, ayant cours légal sur le territoire national et permettant de se prémunir contre les risques de changes pour les échanges avec l'étrangers. **Enfin, un bureau d'information et de crédit (BIC) a été créé afin de réduire les risques auxquels sont exposés les établissements financiers.** Le BIC devrait permettre de centraliser les informations sur les comportements des emprunteurs en matière de remboursement. Cette mesure facilitera la sélection des projets financés par les établissements de crédits, tout en assouplissant les conditions d'accès aux crédits et en réduisant les taux d'intérêts pour certaines catégories de la population.

La Banque centrale de Madagascar (BFM) a mis en place plusieurs mesures pour soutenir le secteur bancaire face à la pandémie. Elle communiquait régulièrement avec les banques et les IMF pour évaluer les conséquences de la pandémie sur le secteur et apporter une réponse adéquate. Ainsi, la BFM a injecté 164,2 MUSD via des prêts aux banques afin d'assurer le financement de l'économie et un niveau suffisant de liquidité bancaire. En outre, elle a également encouragé le recours aux moyens de paiement digitaux.

¹⁷ Elle est détenue majoritairement par des capitaux malgaches (Axian pour 31,2% et l'Etat malgache pour 32,6 %)

¹⁸ Commission de Supervision Bancaire et Financière

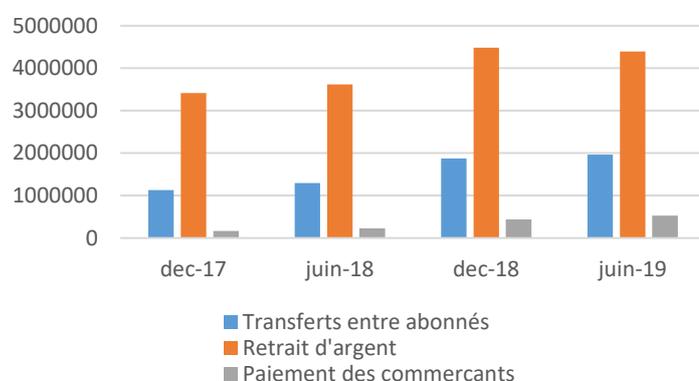
Table 1 : ratios réglementaires et indicateurs de stabilité

	Réglementaire	2019	mars-20
CAR	12,0%	12,3%	17,2%
Ratio de liquidité	LAR à 20,0% LCR à 100,0%	-	-
Réserves	13,0% puis 11,0% dans le cadre des mesures COVID-19	-	-
PNP		1,2%	1,5%
Loans to deposits ratio	-	46,3%	38,2%

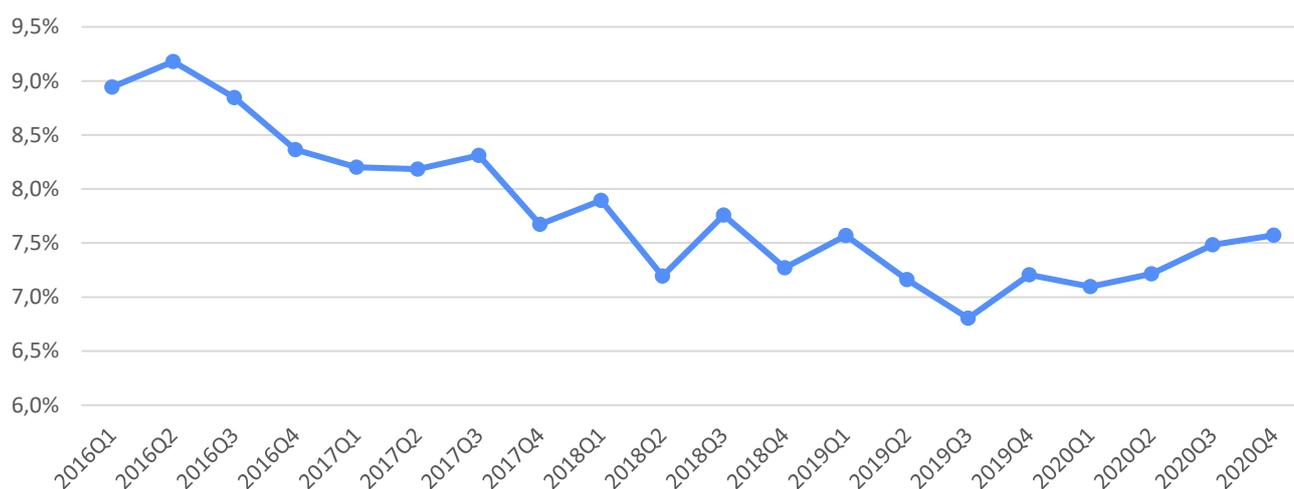
Table 2 : Classement des banques

Banques	% du PNB total	Nationalité
BOA	25,0%	Marocaine
SGM	23,4%	Française
BNI	18,0%	Mauricienne
BMOI	17,4%	Marocaine
BAOBAB Microcred	5,8%	Française
ACCES BANQUE	5,4%	Allemande
MCB	2,6%	Mauricienne
SIPEM	1,4%	Malgache
BGFI Bank	0,9%	Gabonaise
Banque des Mascareignes	-	Marocaine
SBM	-	Mauricienne

Graphique 2 : Opérations de mobile-money



Graphique 3 : Évolution de la part des prêts non-performants



Océan Indien – Maurice

Un secteur bancaire mauricien très développé, mais confronté à des difficultés conjoncturelles

Le secteur bancaire mauricien est caractérisé par sa taille presque quatre fois supérieure au PIB national. Les banques sont principalement locales (62,5 % des actifs), mais les actifs off-shore sont majoritairement détenus par des non-résidents. Le gouvernement entend faire de Maurice un pôle pour le développement des Fintechs en Afrique, mais doit à court terme soutenir le secteur face à la récession économique et face au classement du pays sur la liste grise du GAFI.

Le secteur bancaire mauricien est très développé et dominé par des banques à capitaux mauriciens. En 2019, les banques détenues majoritairement par les Mauriciens représentaient 62,5 % des actifs contre 34,1% pour les banques à capitaux étrangers et 3,4 % pour les filiales de banques internationales. Le paysage bancaire est composé de 19 banques, mais est très concentré, avec 55,0 % du produit net bancaire (PNB) réalisé en 2018 par les deux principales banques (40,0 % des actifs à la fin septembre 2020), la *Mauritius Commercial Bank* (MCB) et la *State Bank of Mauritius* (SBM), toutes deux détenues par des capitaux privés mauriciens. Le secteur est également composé de 6 établissements de dépôts non bancaires, 6 courtiers en devises et 6 bureaux de change.

A fin septembre 2020, les actifs du secteur bancaires s'élevaient à 1 620,1 Mds MUR (39,1 Mds USD) soit 342,0 % du PIB à fin septembre 2020. Le produit net bancaire s'établissait à 1,5 Mds USD en 2018. **L'offshore est une des composantes principales du système bancaire mauricien** avec des dépôts (11,8 Mds USD et 108,0 % du PIB) qui représentaient environ 1/3 des dépôts et 1/4 des actifs bancaires à fin septembre 2020 et qui se concentrent surtout au sein des banques étrangères. 77,0 % des actifs monétaires et financiers *offshore* sont détenus par des non-résidents, ce qui expose le secteur bancaire aux chocs financiers.

La part des crédits au secteur privé est passée de 49,4 % en mars 2020 à 56,2 % en septembre 2020. Cette augmentation est principalement due à la baisse du PIB et à la crise sanitaire. Les crédits aux ménages représentent 26,2 % du PIB au 3^{ème} trimestre 2020 contre 22,8 % au 1^{er} trimestre.

Le Groupe d'Action Financière (GAFI) met en avant les risques liés au système bancaire mauricien et a placé le pays sur liste grise. Le GAFI et l'Union européenne ont placé l'île Maurice en 2020 sur leur liste des Etats et territoires non coopératifs dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'évaluation 2020 du GAFI a mis en lumière la faiblesse des autorités en matière de gestion des risques associés aux *fintechs* en termes de blanchiment et de financement du terrorisme. Les mesures prises par Maurice pour rendre conforme son système bancaire aux normes internationales ont été saluées, mais doivent être jugées sur leur application effective.

La réglementation prudentielle du système bancaire mauricien est conforme aux accords de Bâle III. La *Bank of Mauritius* (BoM) a adopté en 2014 la directive *Guideline on scope of application of Basel III and eligible capital* qui met en adéquation les mesures prudentielles de la BoM en matière de capitaux propres avec les recommandations Bâle III. Ces mesures sont effectives depuis janvier 2020. Le *Capital Adequacy Ratio* doit être supérieur à 10,0 % et le *Liquidity Coverage Ratio* à 100,0 %. En septembre 2020 le secteur bancaire mauricien était suffisamment liquide (262,8%) et bien capitalisé (19,7 %).

Maurice aspire à devenir un pôle majeur dans le développement des *fintechs*. Pour ce faire, le gouvernement a adopté de nouvelles mesures réglementaires afin de favoriser le développement de ces nouveaux services financiers et adapter le cadre législatif à ces innovations. Le secteur, composé de *startups*, est en pleine croissance avec une hausse de 25,0 % de la demande de services financiers fournis par les *fintech* durant la pandémie.

Le secteur bancaire doit faire face à la crise économique que traverse le pays depuis le déclenchement de l'épidémie de COVID-19. Les banques ont enregistré une baisse de leur rentabilité avant impôts de 15,0 % en décembre 2019 à 9,3 % en septembre 2020. Les niveaux de liquidité (237,4 % en mars 2020) des banques mauriciennes et la relative stabilité des dépôts ont permis aux banques de mieux résister. Les dépôts *offshores* ont notamment augmenté de 20,0 % entre septembre 2019 et septembre 2020 pour s'établir à 11,9 Mds USD. **Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer la capacité de résistance du secteur bancaire.** En avril 2020, la BOM a baissé le taux directeur de 2,9 à 1,9 % afin de faciliter le refinancement des banques. Le ratio de réserves obligatoires des banques commerciales a été réduit de 9,0 % à 8,0 %. A cela s'ajoute un moratoire de 6 mois pour les dettes contractées par des ménages ou entreprises affectées par la crise sanitaire. Cette mesure a permis de contenir l'évolution du ratio des prêts non performants qui est passé de 4,9 % en décembre 2019 à 6,2 % en septembre 2020.

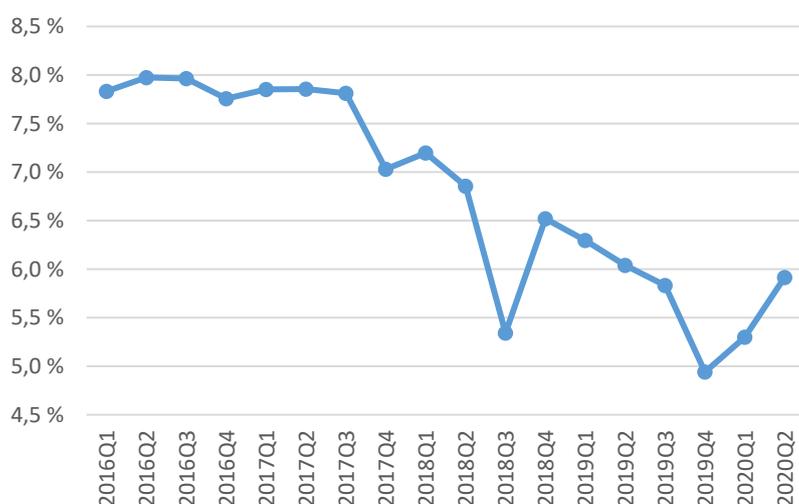
Table 1 : Ratios prudentiels et indicateurs de stabilité

	Ratios réglementaires	2019	Sept 2020
CAR	12,5%	19,6%	19,7%
LCR	100%	246,0 %	262,8%
Réserves	9,0 % puis 8,0 % dans le cadre des mesures COVID-19	898,5 MUSD 12,0 %	896,4 MUSD 18,8 %
NPL		4,9%	6,2%
Loans to Deposits Ratio		163,6%	183,4%

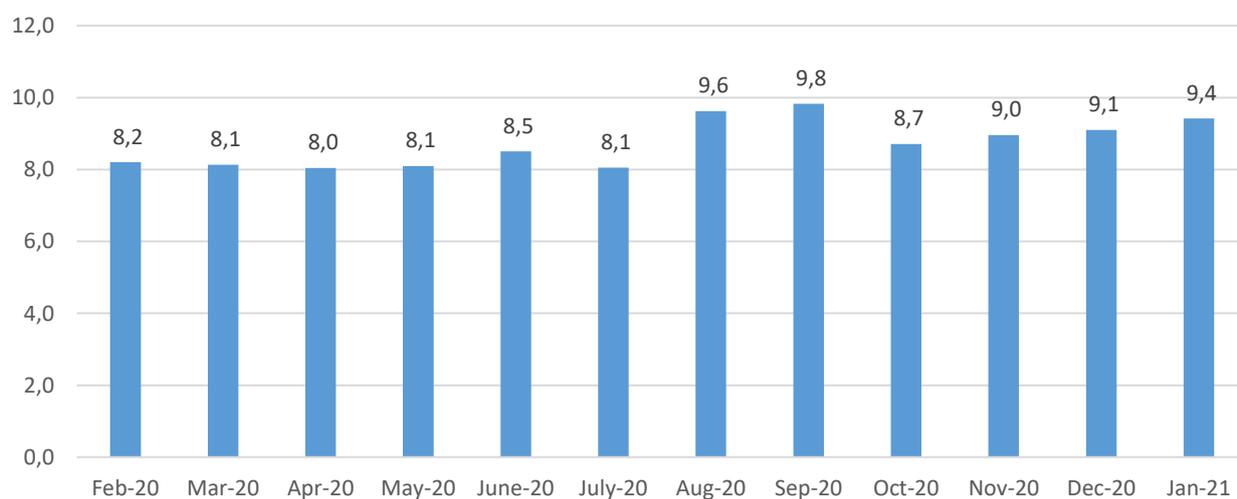
Table 2 : Classements des banques

BANQUES	Nationalité	Pdm (% PNB)
MCB	Mauricienne	35,3%
SBM Holdings	Mauricienne	20,3%
Absa Bank	Sud Africaine	9,6%
Afrasia Bank	Mauricienne	6,8%
Standard Chartered	Britannique	6,0%
HSBC Bank (Mauritius)	Britannique	5,2%
Investec Bank	Sud Africaine	3,5%
Bank One Limited	Mauricienne	3,0%
Maubank	Mauricienne	2,2%
Standard Bank	Filiale locale	2,1%

Graphique 1 : Evolution de la part des prêts non-performants



Graphique 4 : Evolution des dépôts offshore au cours de l'année 2020 (Mds USD).



Océan Indien – Seychelles

Un secteur bancaire seychellois développé, confronté à de nouveaux défis

Le secteur bancaire seychellois est développé (1,6 Md USD ; 105 % du PIB), concentré autour de trois banques et comporte un secteur offshore important. La Central Bank of Seychelles compte mettre en place une stratégie de développement basée sur les fintechs. Face à la crise, elle a pris des mesures pour assurer la stabilité du secteur bancaire et financier (facilité de restructuration des prêts, baisse du taux directeur).

Le secteur bancaire seychellois est caractérisé par une concentration élevée des actifs entre les 3 plus grandes banques, qui détiennent plus de 80,0 % des actifs en 2018 selon la *Central Bank of Seychelles (CBS)*. **Sur les 5 banques à capitaux seychellois, quatre sont détenues majoritairement par le gouvernement** : la *Nouvobanq*, la *Seychelles Commercial Bank*, la *Housing Finance Corporation* et la *Development Bank of Seychelles*. **Il n'existe qu'une seule banque privée seychelloise**, la *Seychelles Credit Union* qui est une banque mutualiste. Le secteur financier compte également 11 bureaux de change.

Les actifs bancaires seychellois représentaient 105 % du PIB en 2019 soit 1,6 Md USD. Le taux de bancarisation est de 94,0 %. Les dépôts atteignent 95,7 % du PIB en 2020. Ce niveau important de dépôts accroît la capacité de prêts des banques seychelloises. Les crédits au secteur privé ont ainsi représenté 297,4 % du PIB en 2020.

Le secteur offshore seychellois occupe une place importante dans l'économie du pays. En 2019, le stock net d'investissement dans *l'offshore* aux Seychelles représentait 60,4% des investissements nets reçus de l'étranger, soit 1,1 Mds USD. Cela expose le secteur bancaire à la volatilité des activités offshores.

Le secteur est régulé par la Central Bank of Seychelles. La loi qui régule le secteur bancaire seychellois est le *Financial Institution Act (FIA)* de 2004, plusieurs fois amendé. Le *Capital Adequacy Ratio* des banques s'établissait à 19,0 % en 2020 contre les 12,0 % règlementaires.

L'Union européenne a placé en 2020 les Seychelles sur la liste des juridictions fiscales non coopératives. Le gouvernement a entamé un travail de mise à jour de sa législation, réglementation et des pratiques afin de se mettre en conformité avec les standards européens.

Les Seychelles aspirent à développer les innovations financières. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement mise sur les zones franches (*Seychelles International Trade Zones*) et les avantages fiscaux qui y sont associés afin d'attirer les investisseurs du secteur des *fintechs*. A cette fin, la CBS, en collaboration avec le gouvernement, met l'accent sur une amélioration de la qualité des infrastructures nécessaires à l'innovation financière et des mesures de régulation adaptées à ces innovations financières. Ainsi, la CBS compte instaurer un *sandbox* (bac à sable) qui permettra aux *start-up* de réaliser leurs activités sous une supervision réglementaire plus souple et leurs permettre d'évoluer dans un environnement contrôlé

Pour faire face à la crise sanitaire et accompagner le secteur bancaire, la CBS a adopté des mesures de soutien. La restructuration des prêts des ménages ou des entreprises touchées par la crise devrait réduire le risque de faillites et de défauts de crédits qui pourraient affecter le secteur bancaire. Le taux d'intérêt directeur est passé de 5,0 % en 2019 à 3,0 % au 3^{ème} trimestre 2020 pour faciliter le refinancement des banques. Le ratio de réserves obligatoire des banques auprès de la banque centrale est resté inchangé à 13,0 %. **Les mesures prises ont permis de maintenir la stabilité du secteur bancaire.** Le taux de prêts non performants est resté en dessous de 3,2 % en mai 2020. La rentabilité des actifs nets qui avait chuté à - 2,4 % en juin mais s'est rétablie à 6,6 % en février 2021.

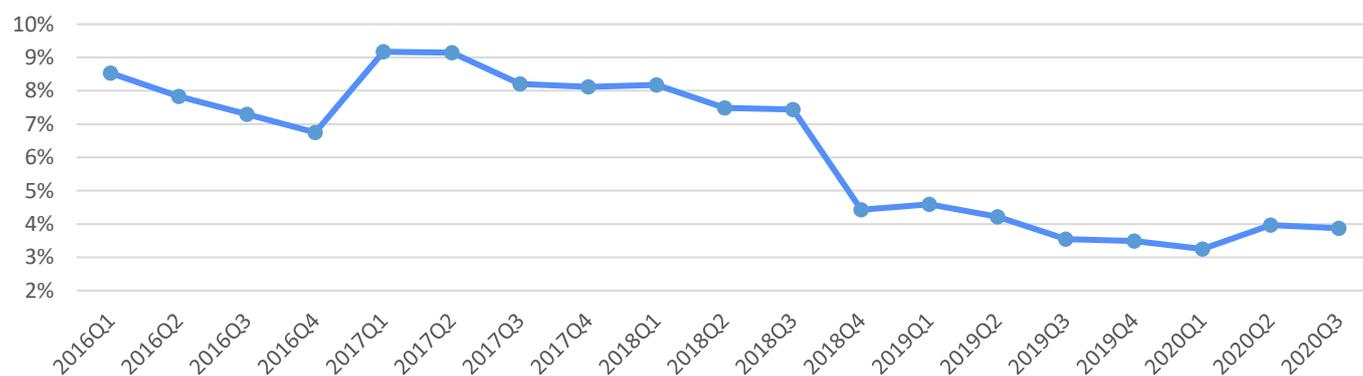
Table 1 : Ratios réglementaires et indicateurs de stabilité.

	Réglementaire	2019	Déc 2020
CAR	12,0 %	19,50%	19%
Ratio de liquidité	-	-	-
Réserves	13,0 %	-	-
PNP		2,80%	3,3%
Loans to deposits ratio	-	45,10%	41,70%

Table 2 : Banques aux Seychelles

Banques	Nationalité
Al Salam Bank Seychelles Limited	Bahrain
Bank al Habib	Pakistan
Bank of Baroda	Inde
Bank of Ceylon	Sri Lanka
Absa Bank Seychelles Ltd	Afrique du Sud
Development Bank of Seychelles	Seychelles
Housing Finance Company Limited	Seychelles
Mauritius Commercial Bank Ltd	Maurice
Nouvobanq	Seychelles
Seychelles Commercial Bank	Seychelles
Seychelles Credit Union	Seychelles
State Bank of Maurice	Maurice

Graphique 1 : Évolution de la part des prêts non-performants



Indicateurs régionaux : Océan Indien

Indicateurs Pays	Comores	Madagascar	Maurice	Seychelles
<i>Population (M hab.) ONU, 2020</i>	0,9	27,7	1,3	0,1
<i>Croissance démographique (%) ONU, 2015-2020</i>	2,2	2,7	0,2	0,7
Macroéconomie				
<i>PIB (Mds USD) FMI, 2020</i>	1,2	13,6	11,4	1,1
<i>PIB/hab (USD) FMI, 2020</i>	1 362	502	8 993	11 639
<i>Croissance du PIB réel (%) FMI, 2020</i>	-0,5	-4,2	-15,8	-13,4
<i>Taux d'inflation moyen annuel (%) FMI, 2020</i>	1,1	4,2	2,5	1,2
Finances Publiques				
<i>Solde budgétaire, dons compris (%PIB) FMI, 2020</i>	-0,1	-4,2	-10,4	-16,9
<i>Dette publique (%PIB) FMI, 2020</i>	26,8	43,6	87,8	98,4
<i>Dette publique extérieure (%PIB) FMI, 2020</i>	27,7	31,7	20,7	46,4
Echanges				
<i>Balance des biens (%PIB) CNUCED, 2019</i>	-14,8	-10,2	-23,5	-39,5
<i>Exportation française vers (MEUR)*</i>	35,6	378,0	554,8	56,2
<i>Importation française depuis (MEUR)*</i>	13,8	562,7	261,2	102,4
<i>Balance courante (%PIB) FMI, 2020</i>	-0,4	-6,5	-11,3	-29,1
<i>Transferts de la diaspora (%PIB) FMI, 2020</i>	10,8	2,9	2,6	1,5
<i>Réserves de change (mois d'import) FMI, 2020</i>	7,9	4,9	13,5	4,1
Développement				
<i>IDH, BM, 2020</i>	0,55	0,53	0,80	0,80
<i>Espérance de vie à la naissance (2015-2020) ONU</i>	64,0	66,5	74,8	73,3
<i>Taux de pauvreté (<1,90 USD/jours, %) BM</i>	17,6	77,6	0,2	1,1
<i>Emissions de CO2 par habitant (tonnes) BM 2014</i>	0,20	0,13	3,35	5,42
Notation Dette Douveraine				
S&P	-	-	-	-
Moody's	-	-	Baa2	-
Fitch	-	-	-	B+
Politique Monétaire				
<i>Taux directeur **</i>	1,04	-	1,85	4,94

Contacts

SER de Nairobi

Kenya, Somalie, Burundi

Page pays : [Kenya](#)

Twitter : [DG Trésor Kenya](#)

Contact : Jérôme BACONIN jerome.baconin@dgtresor.gouv.fr



SE de Tananarive

Madagascar, Comores, Maurice, Seychelles

Page pays : [Madagascar](#) / [Comores](#)

Twitter : [DG Trésor Madagascar](#)

Contact : Frédéric CHOBLET frederic.choblet@dgtresor.gouv.fr



SE d'Addis Abeba

Ethiopie, Erythrée, Djibouti

Page pays : [Ethiopie](#)

Contact : Anne-Brigitte MASSON anne-brigitte.masson@dgtresor.gouv.fr



SE de Kampala

Ouganda, Soudan du Sud

Page pays : [Ouganda](#)

Contact : Suzanne KOUKOUÏ PRADA suzanne.koukouiprada@dgtresor.gouv.fr



SE de Dar Es Salam

Tanzanie

Page pays : [Tanzanie](#)

Contact : Philippe GALLI philippe.galli@dgtresor.gouv.fr



SE de Khartoum

Soudan

Page pays : [Soudan](#)

Contact : Rafael SANTOS rafael.santos@dgtresor.gouv.fr



Ambassade de France au Rwanda

Rwanda

Ambassade de France au Rwanda : <https://rw.ambafrance.org/>

Contact : Lina BEN HAMIDA lina.ben-hamida@diplomatie.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE



Auteur : Services économiques de l'Afrique de l'est et de l'Océan Indien

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique du Nairobi (adresser les demandes à sary.zoghely@dgtrésor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : sary.zoghely@dgtrésor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.